Code de conduite des affaires de Honeywell Aerospace

Honeywell Aerospace

Lettre de notre PDG

Chers employés de Honeywell Aerospace,

Chez Honeywell Aerospace, nos Principes Fondamentaux – Sécurité, Intégrité et Conformité – constituent le cadre comportemental de tout ce que nous faisons. Notre Code de conduite des affaires reflète notre engagement indéfectible à respecter ces principes, en guidant nos actions et en veillant à ce que nous atteignions le succès selon les normes d'intégrité les plus élevées. Dans l'exercice de vos responsabilités, le Code constitue une ressource essentielle pour vous aider à prendre des décisions saines et éthiques.

Honeywell Aerospace joue un rôle déterminant sur les plateformes commerciales, de défense et spatiales à travers le monde. Maintenir et renforcer notre position exige que chacun d'entre nous fasse preuve, en tout temps, du plus haut niveau d'intégrité et agisse dans l'intérêt de l'entreprise et de ses collègues. Agir avec intégrité renforce notre crédibilité, préserve notre réputation et nous permet de poursuivre notre croissance et notre innovation. Cette responsabilité est essentielle dans votre rôle en tant qu'employé de Honeywell Aerospace.

En tant qu'employé de Honeywell Aerospace, vous devez vous familiariser avec le Code de conduite des affaires afin de comprendre nos attentes et la manière dont elles s'appliquent à votre rôle. Si vous avez des questions, veuillez consulter les ressources disponibles et demander conseil.

Il est tout aussi important que vous vous sentiez en confiance pour vous exprimer. Honeywell Aerospace ne tolère pas les représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, pose des questions ou soulève des préoccupations. Si vous observez un comportement qui semble incompatible avec notre Code, il vous est demandé de le signaler rapidement par l'un des canaux de signalement établis.

Nous vous remercions de votre engagement continu envers le respect des normes éthiques les plus élevées en matière d'intégrité chez Honeywell Aerospace.

Jim Currier
président et directeur général

Présentation

Le Code de conduite de Honeywell Aerospace établit les attentes fondamentales de l'entreprise en matière de comportement éthique, sûr et conforme dans l'ensemble de ses opérations mondiales. Ancré dans les principes fondamentaux de Honeywell Aerospace — Sécurité, Intégrité et Conformité — le Code guide les employés, les dirigeants et les partenaires commerciaux dans la prise de décisions saines et fondées sur des principes qui protègent l'entreprise, ses collaborateurs et ses clients.

Tous les employés, dirigeants et administrateurs sont tenus de comprendre et de respecter le Code ainsi que les politiques de l'entreprise applicables. Honeywell Aerospace met l'accent sur l'intégrité dans l'action, l'expression sans crainte de représailles et l'exercice d'un jugement sain dans les situations comportant des considérations juridiques, éthiques ou de sécurité. Les employés sont tenus de demander conseil en cas d'incertitude et de signaler tout comportement potentiellement inapproprié par le biais des différents canaux de signalement disponibles, notamment les managers, les ressources humaines, le Service juridique, Global Security, les Ambassadeurs de l'éthique ou l'Aero Integrity Helpline. Les représailles contre les signalements faits de bonne foi sont strictement interdites.

Le Code énonce les attentes en matière de conduite professionnelle dans quatre domaines clés :

1. Comment nous nous comportons les uns envers les autres
Les employés doivent favoriser un environnement de travail inclusif, respectueux et exempt de harcèlement. Honeywell Aerospace proscrit toute discrimination illégale, valorise la diversité et l'ouverture sur le monde, et exige la protection des données personnelles. La sécurité est une priorité absolue, et il existe une tolérance zéro envers la violence, l'état d'ébriété ou d'être sous l'influence de substances, ainsi que tout comportement dangereux.

2. Comment nous agissons dans l'intérêt de l'entreprise
Les employés doivent éviter les conflits d'intérêts ; protéger les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les actifs matériels ; assurer une utilisation légale et responsable des technologies et des outils d'IA ; et maintenir une vigilance constante en matière de cybersécurité. Le Code interdit les avantages personnels indus, l'utilisation abusive des ressources de l'entreprise, le délit d'initiés et la divulgation non autorisée d'informations sensibles.

3. Comment nous traitons nos clients et fournisseurs
Honeywell Aerospace s'engage à livrer des produits sûrs et de haute qualité, à concurrencer honnêtement et à respecter les lois anti-corruption et de concurrence. Le Code interdit la corruption commerciale, les paiements inappropriés aux représentants du gouvernement, la facturation inexacte, les documents falsifiés ou l'utilisation abusive des données confidentielles des clients. Les employés doivent maintenir l'équité et l'intégrité dans toutes leurs relations avec les fournisseurs et protéger les informations des fournisseurs.

4. Comment nous traitons les actionnaires, les communautés et le monde
Honeywell Aerospace exige des livres comptables et des divulgations financières exacts, la coopération lors des audits, le respect des lois contre le blanchiment d'argent et une gestion responsable des dossiers. L'entreprise accorde de l'importance à la protection de l'environnement, au respect des droits humains, à une activité politique responsable, à des pratiques commerciales internationales licites, et au respect des réglementations en matière d'exportation, d'importation, de sanctions et d'anti-boycottage.

Sur l'ensemble des sujets, le Code renforce l'attente que les employés agissent de façon éthique, respectent la loi, évitent toute conduite inappropriée et préservent la réputation d'intégrité et d'excellence de Honeywell Aerospace. Il permet aux employés de s'exprimer, de demander conseil et de prendre des décisions qui démontrent l'engagement de Honeywell Aerospace à faire des affaires de manière éthique, chaque jour et partout où l'entreprise est présente.

Table des matières

7 Principes fondamentaux de Honeywell Aerospace

7 Agissez en adoptant les cinq comportements de Honeywell Aerospace

8 Introduction à notre code

8 Ce que Honeywell Aerospace attend de chacun d'entre nous
8 Qui doit suivre notre code ?
9 Nos obligations partagées
9 Obligations supplémentaires des responsables et des superviseurs
9 Respecter la législation
10 Demande de conseils
10 Canaux de communication
11 Comment les rapports sont-ils traités ?
11 Honeywell Aerospace ne tolérera aucune mesure de représailles

12 Honeywell Aerospace : Traitement mutuel

12 Se respecter les uns les autres et promouvoir un lieu de travail positif
12 Favoriser l'inclusion et adopter une perspective internationale sur le lieu de travail
13 Protéger les données personnelles
13 Abus d'alcool ou de drogues
14 Un lieu de travail sans violence
14 Garantir un lieu de travail sain et sûr

Table des matières

15 Honeywell Aerospace : Comment nous agissons dans le meilleur intérêt de notre entreprise ?

15 Éviter les conflits d'intérêts
15 Cadeaux et frais de réception
16 Intérêts financiers
17 Deuxième emploi
17 Relations commerciales avec des amis et des membres de la famille
17 Relations hiérarchiques inappropriées
18 Avantages personnels indus
18 Opportunités d'affaires
19 Protection des biens et des informations de la société
19 Biens matériels de Honeywell Aerospace
19 Informations confidentielles de Honeywell Aerospace
20 Programme de lutte contre les menaces internes
20 Propriété intellectuelle de Honeywell Aerospace
20 Respect des droits de propriété intellectuelle des tiers
21 Utiliser les ressources informatiques
22 Utilisation responsable de l'IA
23 Réseaux et médias sociaux
24 Délit d'initiés
24 Voici quelques exemples d'informations privilégiées importantes

25 Honeywell Aerospace : Relations avec nos clients

25 Fournir des produits et des services de qualité
25 Mener nos activités commerciales avec honnêteté et transparence
26 Interdire la corruption commerciale et les paiements indus aux responsables publics
28 Respect de la législation internationale sur la concurrence
29 Appliquer des procédures de facturation rigoureuses
29 Imputation du temps de travail
29 Protéger les informations confidentielles des clients
30 Interagir avec les clients du secteur public
30 Engager ou recruter d'anciens fonctionnaires
30 Protection des informations classifiées
30 Divulgation obligatoire

Table des matières

31 Honeywell Aerospace : Relations avec nos fournisseurs

31 Chercher à établir des relations à long terme avec les fournisseurs
31 Protéger les actifs des fournisseurs

32 Honeywell Aerospace : Comment devons-nous traiter nos actionnaires ?

32 Tenir des registres comptables exacts et complets
33 Fraude et publication d'informations financières
34 Lutte contre le blanchiment d'argent
34 Audits et enquêtes
34 Gestion des dossiers
35 Demandes d'information des médias et des analystes et prises de parole externes

36 Honeywell Aerospace : Relations avec nos communautés et notre monde

36 Protection de l'environnement
37 Respecter les droits humains
38 Faire des dons à des partis politiques ou à des œuvres de charité
38 Contrôles du commerce international
39 Lois sur le contrôle des exportations
39 Lois sur le contrôle des importations
40 Lois sur les sanctions
40 Anti-boycott
40 Dérogations aux dispositions de notre Code

Principes fondamentaux de Honeywell Aerospace

Honeywell Aerospace s'attend à ce que tous les employés respectent le Code de conduite des affaires et se conforment à nos trois principes fondamentaux : Sécurité, Intégrité et Conformité. Notre engagement envers ces principes fondamentaux est une attente fondamentale pour travailler chez Honeywell Aerospace.

Bien que nous n'attendions pas des employés qu'ils soient toujours parfaits dans les cinq comportements, il n'est jamais acceptable de ne pas veiller à la Sécurité, à l'Intégrité et à la Conformité dans le travail que vous accomplissez chaque jour. Notre engagement indéfectible envers nos principes fondamentaux est un avantage concurrentiel pour l'entreprise, et nous devrions tous être fiers de notre engagement ferme à obtenir des résultats commerciaux de la bonne manière.

Agissez en adoptant les cinq comportements de Honeywell Aerospace

En plus d'obtenir des résultats, les nouveaux comportements de Honeywell Aerospace aideront à clarifier ce qui est nécessaire pour réussir sur le marché aujourd'hui et ce qui est important dans notre culture.

Obsession pour les résultats des clients
Nous commençons par ce que nos clients cherchent à accomplir – leur mission passe avant tout. Nous écoutons attentivement leurs défis, anticipons leurs besoins, élargissons leur vision de ce qui est possible et établissons des partenariats à long terme. Pour nous, l'activité n'est pas transactionnelle. C'est un engagement commun envers des objectifs communs.

Conduire la transformation en continu
Nous recueillons les faits nécessaires, nous nous alignons sur les objectifs et nous nous engageons à agir. Nous prenons des décisions aux bons niveaux et avançons rapidement avec une intention réfléchie. La rapidité compte lorsque nos clients comptent sur nous, c'est pourquoi nous adaptons notre rythme à leurs priorités, sans jamais compromettre la qualité.

Innover avec un objectif
Nous résolvons au niveau système, en intégrant des technologies et en optimisant les processus pour être plus efficaces, fiables et sûrs. Nous concevons et testons en gardant l'utilisateur final à l'esprit pour garantir que nos solutions sont aussi pratiques que profondes, améliorant continuellement notre héritage d'innovation sans relâche afin de faire progresser ce qui vient ensuite.

Assumer la mission de bout en bout
Nous nous concentrons sur les résultats globaux, pas seulement sur les tâches individuelles. Nous menons les problèmes jusqu'à leur résolution, nous nous tenons mutuellement à des normes élevées, nous nous exprimons lorsque quelque chose ne fonctionne pas, et nous travaillons ensemble pour y remédier. La responsabilité signifie honorer nos engagements, au moment où nous l'avons promis, jusqu'à ce que tout le travail soit terminé.

Réussir en équipe
Nous fonctionnons comme une unité cohésive – en nous respectant, nous soutenant et nous développant mutuellement afin que nous puissions tous atteindre notre potentiel collectif. Nous partageons volontiers l'information, nous coordonnons au-delà des frontières et nous investissons dans l'attraction et le développement de nos talents. Car les solutions intégrées ne voient le jour que lorsque nous travaillons ensemble comme une seule équipe.

Introduction à notre code

Le Code de conduite des affaires de Honeywell Aerospace (notre « Code ») est conçu pour aider chacun d'entre nous à mieux comprendre les normes d'intégrité et de conformité de Honeywell Aerospace à appliquer pour l'ensemble de nos opérations professionnelles. Notre Code fait partie intégrante de nos principes fondamentaux et met en avant les comportements promus par Honeywell Aerospace. Il décrit les règles de conduite élémentaires que nous devons adopter, en tant que Honeywell Aerospace. En outre, il fournit des ressources utiles en cas de question ou d'inquiétude à ce sujet.

Notre Code définit ce que Honeywell Aerospace attend de chacun d'entre nous et la manière dont nous devons :

- nous traiter les uns les autres
- traiter notre entreprise
- nos clients
- nos fournisseurs
- nos actionnaires
- nos communautés

Ce que Honeywell Aerospace attend de chacun d'entre nous

La croissance de notre entreprise commence avec chacun d'entre nous – nous sommes essentiels pour forger le caractère de notre entreprise et nous sommes au centre de son leadership et de sa réussite.

Qui doit suivre notre code ?

Notre Code s'applique à l'ensemble des employés de Honeywell Aerospace. Lorsque cela est approprié, les partenaires commerciaux qui travaillent pour le compte de notre Société doivent également se familiariser avec notre Code et l'appliquer. Si vos responsabilités professionnelles vous conduisent à interagir avec des représentants qui travaillent pour le compte de Honeywell Aerospace, informez-les qu'ils doivent agir conformément au présent Code et mettez une copie à leur disposition. Leur comportement doit être conforme à notre Code, aux autres politiques de Honeywell Aerospace et à l'ensemble des lois et réglementations applicables.

Nos obligations partagées

Nous avons tous l'obligation personnelle de connaître et de suivre le Code, ainsi que les autres politiques, procédures et directives de la Société qui sont applicables dans le cadre de nos responsabilités professionnelles chez Honeywell Aerospace. La plupart de ces éléments sont cités dans la section appropriée du Code. Les éléments restants sont présentés sur le portail des politiques de Honeywell Aerospace. Nous ne devons jamais ignorer le Code ni tenter de le contourner. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre notre Code ou une politique, une procédure ou une démarche spécifiques, ou pour comprendre comment ils s'appliquent à vos responsabilités, demandez conseil à l'une des ressources répertoriées dans la section les « Canaux de communication ».

Obligations supplémentaires des responsables et des superviseurs

Les responsables et superviseurs ont une responsabilité particulière de veiller au respect de notre Code de conduite et de nos Principes fondamentaux. Les responsables doivent montrer l'exemple et veiller à la sécurité, à l'intégrité et à la conformité dans l'ensemble des actions et des décisions.

Les responsables sont garants de l'environnement qu'ils créent, du comportement de leurs équipes et sont responsables des actions de leurs collaborateurs directs. Cela inclut notamment de veiller à ce que les employés comprennent les attentes, soient correctement formés et se sentent à l'aise de soulever des préoccupations sans craindre de représailles. Les responsables doivent traiter et remonter rapidement les problèmes et ne doivent jamais ignorer ou tolérer les comportements répréhensibles.

En renforçant la responsabilisation, en soutenant une communication ouverte et en veillant à ce que les résultats soient obtenus de la bonne manière, les responsables jouent un rôle crucial dans la protection de notre culture, de notre réputation et de notre succès à long terme.

Respecter la législation

Bien que notre Code traite de certains des obstacles les plus couramment rencontrés par les multinationales comme Honeywell Aerospace, il ne peut aborder toutes les situations susceptibles de se produire sur le lieu de travail. Si vous avez des doutes et vous demandez si telle ou telle autre activité est appropriée, vous devez demander conseil à l'une des ressources répertoriées dans la section « Canaux de communication ».

Les lois et réglementations sont complexes et peuvent évoluer ou varier d'un pays à l'autre. Les politiques d'entreprise sont sujettes à modification, et varient considérablement en fonction du pays dans lequel nous opérons. Pour ces raisons, nous devons veiller à nous familiariser avec les politiques, procédures et lois applicables à notre travail et au lieu où nous travaillons. En cas de conflit entre la législation locale et notre Code, la législation locale s'appliquera. En cas de conflit entre la pratique ou l'usage local et notre Code, le Code s'appliquera.

Votre activité ou votre région est peut-être dotée de politiques et de pratiques plus contraignantes que le présent Code. Il en va de même pour la législation locale. Dans de tels cas, vous devez suivre la politique, pratique ou législation la plus stricte. Si vous avez des doutes sur la légalité ou le caractère approprié d'une action, demandez conseil en suivant les étapes indiquées dans la section « Demander conseil ».

Ce Code se réfère et se conforme à certaines politiques essentielles de l'entreprise, qui sont énoncées sur le portail des politiques de Honeywell Aerospace. Le portail des politiques de Honeywell Aerospace fournit parfois des informations plus détaillées que celles qui figurent dans le présent Code. Dans certains cas, le Manuel des politiques peut fournir des politiques supplémentaires qui ne sont pas couvertes par le présent Code. Le Honeywell Aerospace Policy Portal se trouve sur AeroConnect.

Il est important de noter que nos droits en matière d'emploi sont régis par les lois des pays dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que par les règles en vigueur dans les pays où nous travaillons. Notre Code définit les droits et les attentes de Honeywell Aerospace en tant qu'employeur, mais ne crée en aucun cas des droits contractuels relatifs à l'emploi pour les employés.

Aux États-Unis et dans d'autres pays, l'emploi par Honeywell Aerospace est considéré comme reposant sur la notion d' « accord mutuel ». Cela signifie que vous avez le droit de mettre fin à votre contrat de travail à tout moment et pour quelque raison que ce soit, et que Honeywell Aerospace peut exercer le même droit, conformément à la législation applicable. Si les lois locales diffèrent des dispositions du présent Code, respectez les lois du pays dans lequel vous travaillez.

Demande de conseils

Lorsque vous travaillez pour le compte de Honeywell Aerospace, vous pouvez être confronté à des situations difficiles. La plupart du temps, votre bon sens, votre jugement, notre Code, et les politiques et procédures de l'entreprise suffiront à vous guider. Cependant, vous pouvez avoir besoin d'aide pour faire le bon choix. Dans ces cas, demandez-vous :

- Est-ce légal ?
- Cette décision ou cette action est-elle conforme aux Principes fondamentaux, aux politiques et au Code de Honeywell Aerospace ?
- Serais-je prêt à être tenu responsable de cette décision ou de cette action ?
- Cette décision ou cette action serait-elle perçue positivement si elle était rapportée à d'autres au sein de Honeywell Aerospace ou dans les médias ?

Si la réponse est « non » à l'une de ces questions, alors ne faites rien ou signalez le problème si vous voyez quelqu'un d'autre le faire. En cas de doute, réfléchissez et tenez compte de l'impact de vos décisions et de vos actions tout en prenant conseil.

Honeywell Aerospace met tout en œuvre pour repérer les bons comportements, inciter à les adopter et récompenser ceux qui les appliquent, mais nous agissons aussi rapidement et résolument à l'égard de ceux qui refusent de suivre nos Principes fondamentaux, qui violent le Code et qui s'engagent dans des conduites inacceptables, notamment en notifiant les autorités gouvernementales et en sanctionnant les fautes graves, parfois même au moyen d'un licenciement.

Vous pouvez obtenir des conseils en contactant l'une des ressources répertoriées dans les « Canaux de communication ».

Canaux de communication

Si vous avez connaissance d'une situation qui peut impliquer une violation du présent Code, de la politique de la Société ou de toute loi ou réglementation applicable, vous avez le devoir de le signaler.

Vous disposez de plusieurs ressources pour signaler ces inquiétudes. Vous pouvez :

Parler à :

- Votre manager ou superviseur
- Tout représentant des Ressources Humaines
- Tout Ambassadeur de l'éthique
- Un membre du Service juridique ou de la Sécurité globale
- Un membre du Département Intégrité & Conformité

Appeler le : 888-829-8316 depuis les États-Unis et, si vous vous trouvez en dehors des États-Unis, reportez-vous au Portail de la ligne d'assistance Aero pour obtenir une liste des numéros supplémentaires d'assistance téléphonique spécifiques à chaque pays.

En ligne : En soumettant un rapport en ligne : https://honeywellaerospace.speakfullynow.com

Envoyer un e-mail à : aerointegrity@honeywellaerospace.us

Disponible à :

Honeywell Aerospace
Attention : Aero Integrity Helpline
1944 E. Sky Harbor Circle
Phoenix, Arizona 85034

Le service d'assistance Aero Integrity fonctionne 24 heures sur 24. Il est assuré par un fournisseur tiers indépendant qui prend en charge toutes les langues parlées par les employés de Honeywell Aerospace.

Vous pouvez signaler les violations suspectées en révélant votre identité ou en restant anonyme. En Europe, des processus spécifiques ont été mis en place pour se conformer aux règles qui limitent le signalement anonyme.

Comment les rapports sont-ils traités ?

Honeywell Aerospace traitera tous les rapports de manière confidentielle dans la mesure du possible, conformément à la loi, à la politique de l'entreprise et à la nécessité pour la société de mener une enquête approfondie.

- Une fois qu'un rapport est soumis, Honeywell Aerospace :
- Reconnaît le rapport et, si cela s'avère nécessaire, ouvre un dossier et désigne un enquêteur impartial.
- Enquête sur les faits au travers d'entretiens et de consultations de documents.
- En tire des conclusions chaque fois que cela est possible sur la base des faits recueillis.
- Met en œuvre les mesures correctives nécessaires en fonction d'un cadre standard.
- Fournit un retour sur le rapport à la personne ayant signalé le problème (si cette personne est connue) dans un délai raisonnable.

Tous les signalements feront l'objet d'une enquête rapide, approfondie et conforme à la législation applicable et, sur avis et autorisation du service juridique, pourront être transmis aux autorités compétentes. Les employés ont le devoir de coopérer aux enquêtes de la Société concernant d'éventuelles violations du Code ou des politiques applicables de la Société. Le fait de ne pas coopérer pleinement à une enquête interne et d'occulter des preuves ou un témoignage dans le cadre de telles enquêtes constitue un motif d'application de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement (en fonction des lois locales applicables). Il est important de noter que des mesures correctives ou disciplinaires appropriées seront appliquées si nécessaire en cas de violation du Code.

Honeywell Aerospace ne tolérera aucune mesure de représailles

Honeywell Aerospace s'engage à favoriser un environnement de travail où les employés se sentent à l'aise de soulever des questions et des préoccupations. La société ne tolérera aucune mesure de représailles contre quiconque signale, en toute bonne foi, une infraction réelle ou soupçonnée, demande conseil ou participe à une enquête menée par la société.

Un signalement fait de « bonne foi » est fondé sur la conviction honnête que les informations fournies sont exactes et complètes au meilleur de la connaissance de la personne, même si le problème n'est finalement pas confirmé.

Les représailles désignent toute mesure défavorable prise parce qu'une personne a soulevé une préoccupation ou participé à une enquête. Les représailles peuvent être directes ou indirectes et prendre de nombreuses formes, y compris, mais sans s'y limiter :

- Licenciement, rétrogradation ou autre sanction disciplinaire
- Réduction de la rémunération, des heures ou des responsabilités professionnelles
- Évaluations de performance négatives ou injustifiées
- Refus de formation, de promotion ou d'opportunités de développement
- Exclusion des réunions, projets ou activités professionnelles normales, ou réaffectation à des tâches ou horaires moins favorables
- Harcèlement, intimidation ou autre comportement inapproprié

Tout comportement qui décourage, pénalise ou entrave la volonté d'une personne de s'exprimer ou de coopérer à une enquête est interdit.

Les personnes qui se livrent à des représailles s'exposent à des mesures disciplinaires, pouvant inclure un accompagnement, des avertissements verbaux ou écrits, une suspension ou toute autre mesure corrective, jusqu'au licenciement.

Si vous pensez qu'un acte de représailles a eu lieu, vous devez le signaler immédiatement au moyen de l'une des méthodes décrites dans les « Canaux de communication ».

Honeywell Aerospace : Traitement mutuel

La promotion d'un environnement de travail positif fondé sur le respect mutuel et un engagement envers l'inclusion et la sécurité sont essentiels pour retenir les meilleurs talents possibles et offrir des possibilités de croissance à nos parties prenantes.

Honeywell Aerospace s'engage à maintenir un environnement de travail inclusif, sûr et respectueux pour tous les employés. Honeywell Aerospace n'a aucune tolérance pour le harcèlement ou la discrimination illégale au travail. Une telle conduite est strictement interdite. Cet engagement s'applique à toutes les étapes de la relation de travail, y compris l'embauche, la promotion, la rétrogradation, la mutation, les éventuelles mesures disciplinaires, la mise à pied ou le licenciement, la rémunération, l'utilisation des locaux et l'éligibilité aux formations ou à d'autres programmes connexes.

Se respecter les uns les autres et promouvoir un lieu de travail positif

Chez Honeywell Aerospace, nous nous engageons à traiter les gens avec respect. Les employés doivent pouvoir travailler et apprendre dans une atmosphère sûre et stimulante où ils se sentent valorisés et acceptés. Ensemble, nous visons à fournir un environnement de travail inclusif qui favorise le respect de tous les collègues, clients et partenaires commerciaux et qui est exempt de harcèlement ou de comportement non propice à un climat de travail productif.

Honeywell Aerospace ne tolérera aucun comportement intimidant, hostile, abusif ou offensant sur ses sites professionnels. Si vous suspectez ou avez connaissance de l'existence d'une situation de harcèlement violant la loi ou autrement inappropriée, vous devez la signaler immédiatement, selon l'une des méthodes décrites dans la section « Canaux de communication ».

Pour plus d'informations, consultez notre Politique relative au harcèlement au travail.

Favoriser l'inclusion et adopter une perspective internationale sur le lieu de travail

Nos employés du monde entier apportent une grande variété d'expériences, de parcours, de talents et de perspectives, ce qui est un catalyseur fondamental pour notre entreprise. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où tous les employés se sentent valorisés et respectés et où ils peuvent innover pour relever les défis les plus complexes auxquels le monde est confronté.

Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail inclusif, sûr et respectueux pour tous les employés, indépendamment du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine ethnique, de l'âge, des croyances religieuses, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du handicap, de l'état matrimonial, du statut d'ancien combattant, de la citoyenneté ou de l'acquisition prochaine de la citoyenneté, ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Honeywell Aerospace applique une politique de tolérance zéro à l'égard de toute discrimination ou conduite qui a pour effet d'isoler un employé ou un groupe d'employés sur la base des catégories protégées énumérées ci-dessus.

Pour plus d'informations, consultez nos politiques Égalité d'accès à l'emploi et Postulants et employés en situation de handicap.

Protection des données personnelles

Honeywell Aerospace favorise un environnement de travail où la confiance règne et mène ses activités en ce sens. Pour atteindre cet objectif, nous devons correctement gérer les données personnelles qui nous sont fournies par nos collègues, clients, fournisseurs et autres. L'expression « Données personnelles » désigne toutes les informations s'appliquant directement ou indirectement à une personne physique identifiée ou identifiable. Les exemples suivants entrent dans la catégorie des données personnelles : nom, adresse du domicile, adresse e-mail et numéro de téléphone personnels, informations de contact professionnelles, dossiers RH, numéro d'identification d'employé, données de géolocalisation, identifiants de connexion et identifiants en ligne, par exemple une adresse IP.

Nous ne devons collecter, accéder à, utiliser ou divulguer des données personnelles qu'à des fins professionnelles appropriées. En outre, nous devons limiter l'utilisation des données personnelles au strict nécessaire pour accomplir une tâche et éviter tout traitement lorsque l'objectif peut être atteint sans y recourir. Nous ne devons pas partager les données personnelles avec une personne, interne ou externe à la Société, qui n'en a pas besoin. Nous devons par ailleurs supprimer les données personnelles dès lors qu'elles ne sont plus nécessaires et dans le respect de la Politique de gestion des dossiers, et nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour garantir, à tout moment, la bonne sécurisation des données personnelles.

Les politiques, les pratiques et les programmes de formation de l'entreprise sont conçus pour garantir que seul le personnel autorisé a accès aux données personnelles. Si vous pensez que des données personnelles ont fait l'objet d'une divulgation, utilisation, consultation, destruction ou acquisition non autorisée, vous devez contacter immédiatement le service chargé de la confidentialité des données par l'intermédiaire du service juridique. À défaut, notre Société pourrait être passible d'amendes et/ou d'actions réglementaires.

En ce qui concerne le traitement des données personnelles, Honeywell Aerospace se conforme à la législation en vigueur, ainsi qu'aux politiques de la Société. Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité, Politique de gestion des dossiers, Politique d'utilisation acceptable des informations et la Politique de classification et traitement des informations.

Et si... ?

Je dois travailler sur une feuille de calcul qui contient les numéros d'identification nationale des employés de Honeywell Aerospace. Puis-je l'envoyer à ma messagerie personnelle ?

Non. Les numéros d'identification d'un gouvernement et autres identifiants nationaux sont des « données sensibles » hautement confidentielles ; elles doivent toujours être chiffrées et ne doivent être utilisées qu'en cas de besoin, par exemple à des fins fiscales. Les données sensibles ne doivent pas être supprimées des systèmes de Honeywell Aerospace sans l'approbation préalable écrite du service juridique.

On me demande de partager des données personnelles à des fins d'assurance. Dois-je m'y conformer ?

Vous devez vérifier que le demandeur a obtenu un accord de traitement des données approprié de la part de Honeywell Aerospace. En outre, vous devez ouvrir un ticket dans Red ou Red Gov pour le traitement approprié des données personnelles des employés en externe.

Abus d'alcool ou de drogues

L'abus d'alcool ou d'autres drogues limite notre capacité à travailler en toute sécurité, et nous met tous en péril. Pour cette raison, nous ne pouvons en aucun cas travailler pour le compte de Honeywell Aerospace si nous sommes sous l'influence d'alcool, de drogues illicites, ou de médicaments sur ordonnance ou en vente libre utilisés à des fins inappropriées. Ce principe s'applique chaque fois que vous travaillez pour, ou au nom de, Honeywell Aerospace, même si l'usage intervient en dehors des heures de travail ou à l'extérieur des locaux de la Société. En outre, nous ne pouvons en aucun cas consommer, avoir en notre possession, proposer ou vendre des substances illégales, de l'alcool ou des médicaments vendus sur ordonnance ou en vente libre, pendant les heures de travail ou pendant notre temps de présence dans les locaux de la Société. Honeywell fait exception à cette règle lorsque de l'alcool est transféré dans un contenant scellé à des fins de cadeau autorisées ou est consommé avec modération au cours d'un évènement autorisé par la Société.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique Alcool et drogues au travail.

Un lieu de travail sans violence

Nous visons à prévenir tout acte ou menace de violence sur le lieu de travail dans le cadre de notre engagement en matière de santé et de sécurité. Les personnes qui se livrent à des actes de violence ou qui profèrent des menaces risquent de faire l'objet de mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, ainsi que d'éventuelles poursuites pénales. Vous devez immédiatement signaler toute menace et tout acte de violence à votre superviseur, à votre représentant local des Ressources humaines ou au service Honeywell Aerospace Global Security. Si vous pensez qu'une personne est en danger immédiat, contactez également les autorités locales.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique Prévention de la violence.

Garantir un lieu de travail sain et sûr

En intégrant la préservation de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans tous les aspects de notre métier, nous protégeons nos collaborateurs et l'environnement, atteignons une croissance durable et une productivité accrue, veillons à nous conformer à toutes les réglementations applicables et développons les technologies permettant d'accroître la pérennité de notre planète. Notre système de gestion HSEPS (Santé, Sécurité, Environnement, Gérance du produit et Durabilité) reflète nos valeurs et nous guide dans la réalisation de nos objectifs professionnels. Le respect de notre système de gestion HSEPS participe à la sécurité de nos collaborateurs, de nos communautés et de l'environnement. Le fait de ne pas respecter les exigences HSEPS, notamment l'obligation de signaler les informations concernant les incidents HSEPS, constitue une violation de notre Code. Si nous pensons qu'une situation est dangereuse de quelque manière que ce soit, nous devons cesser le travail immédiatement. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section « Protection de l'environnement ».

Nous devons veiller à ce que nos installations soient sûres à tout moment. Dès lors, seules les personnes autorisées ont le droit d'accéder à nos sites. Si vous pensez que quelqu'un tente d'accéder de manière inappropriée à une installation Honeywell Aerospace, contactez la sécurité du site et Honeywell Aerospace Global Security.

Et si... ?

Lors d'une visite de service, le client m'a demandé de me dépêcher et de sauter l'étape d'évaluation des risques requise avant le travail. Est-ce approprié d'ignorer une étape pour satisfaire un client ?

Non, ignorer une étape requise n'est pas acceptable. Notre système de gestion HSEPS définit des programmes, par exemple, pour l'évaluations des risques liés aux opérations, afin d'identifier et de gérer les dangers potentiels. Si le client insiste dans sa demande, arrêtez vos activités et signalez le problème à votre superviseur afin de trouver une solution avec le client.

Je suis responsable du projet de lancement en production d'un nouveau produit. Lors d'une réunion de projet, un fournisseur partenaire a indiqué qu'il serait possible d'accélérer le projet, l'équipement étant conforme à la réglementation et ne nécessitant pas d'examen de sécurité. Pour rattraper le temps perdu, dois-je autoriser l'achat du nouvel équipement sans l'examen HSE requis ?

Non, contourner cet examen pourrait entraîner une violation des réglementations de sécurité et exposer les collègues à des risques. Faites toujours appel à un représentant HSE pour effectuer un examen de l'équipement proposé afin de s'assurer qu'il répond à toutes les exigences applicables de l'entreprise et de la loi.

Honeywell Aerospace : Comment agir dans le meilleur intérêt de notre entreprise ?

Nous devons conduire les activités de Honeywell Aerospace sans subir aucune influence extérieure ni être motivé par un objectif personnel, et prendre des décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Honeywell Aerospace.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous avons le devoir de protéger la réputation de notre entreprise en évitant tout conflit d'intérêts. Il existe un « conflit d'intérêts » lorsque nos intérêts personnels affectent, ou semblent affecter, notre capacité à effectuer notre travail sans parti pris. Nous ne pouvons prendre de participation, réaliser un investissement ni adhérer à une association si cela est susceptible de créer un conflit d'intérêts. Si vous avez un conflit d'intérêts potentiel ou réel, vous devez le signaler immédiatement en le soumettant par l'intermédiaire du Portail de soumission des conflits d'intérêts ou par écrit à votre superviseur. Les conflits d'intérêts sont souvent facilement évités s'ils sont divulgués à l'avance.

Les sections suivantes décrivent des situations susceptibles de créer des conflits d'intérêts. Il est important de vous rappeler que ces conflits peuvent également apparaître lorsque la personne concernée est un membre de votre famille ou un parent proche.

Cadeaux et frais de réception

Établir des relations de travail solides avec nos clients, nos fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux est important pour notre croissance. Nous offrons parfois des cadeaux ou organisons des activités de convivialité afin de renforcer ces relations. Or, nous devons être vigilants lorsque nous offrons ou acceptons des gestes commerciaux. L'échange de cadeaux et l'organisation de divertissements peuvent entraîner des conflits d'intérêts. S'ils ne sont pas correctement encadrés, ces avantages pourraient être perçus comme des paiements indus, des pots-de-vin ou des actes de corruption. Vous ne pouvez pas accepter ou fournir un cadeau, une faveur ou un divertissement si sa finalité est inappropriée, ou si vous savez que cela est contraire à nos politiques, à la loi ou à la politique relative aux cadeaux de l'entreprise du bénéficiaire.

En général, nous pouvons offrir ou accepter un cadeau, un avantage ou un divertissement, à condition que :

- Cela ne crée pas chez le destinataire un sentiment d'obligation ou l'apparence d'une obligation.
- Cela ne dépasse pas les pratiques commerciales généralement admises localement.
- La valeur soit nominale.
- Cela ne puisse être interprété comme un pot-de-vin ou un paiement illicite.
- Cela ne viole pas la législation applicable, les politiques de l'entreprise ou celles de l'entreprise du destinataire.
- Cela ne soit pas sollicité

Ces règles ne s'appliquent pas aux articles promotionnels non sollicités à caractère publicitaire général, tels que les crayons, blocs-notes ou calendriers imprimés, dès lors que leur remise ne crée pas, ou ne donne pas l'impression de créer, une quelconque obligation. De plus, dans le respect des usages du pays, la participation à des cérémonies de remise de cadeaux peut être autorisée dès lors que les cadeaux acceptés ne transgressent aucune législation, qu'ils ne peuvent être considérés comme des pots-de-vin et que leur divulgation ne peut être source d'embarras ni pour vous-même ni pour Honeywell Aerospace.

Il convient de refuser tout présent de fournisseurs (ou d'autres partenaires commerciaux) existants ou potentiels au cours de négociations contractuelles ou relativement à de telles négociations. En outre, nous devons nous abstenir de solliciter des cadeaux auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux que ce soit au titre de services rendus ou de récompenses pour les salariés de Honeywell Aerospace.

Si vous ne savez pas si vous pouvez offrir ou accepter un présent ou un divertissement, vous devez demander conseil. Vous êtes tenu, au préalable, de discuter avec votre superviseur de l'organisation de divertissements au profit d'un client ou de la remise d'un présent à ce dernier.

Des législations plus strictes régissent les cadeaux offerts ou faits à des responsables gouvernementaux. Ces législations ne s'appliquent pas seulement aux responsables gouvernementaux, mais également aux employés des sociétés appartenant à l'État ou détenues par ce dernier. Vous devez rigoureusement respecter ces législations et réglementations. Vous ne devez en aucun cas offrir ou accepter une faveur commerciale si, ce faisant, vous violez une loi ou une règlementation, vous placez Honeywell Aerospace dans une situation délicate ou si cela a un effet négatif sur la réputation de la Société. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section « Interdire la corruption commerciale et les paiements indus aux responsables publics » de notre Code et nos politiques relatives aux Faveurs commerciales au profit de fonctionnaires américains, Relations avec l'administration publique et à la Lutte contre la corruption. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez consulter le service juridique.

Et si... ?

Un fournisseur m'a invité à déjeuner, et j'ai accepté. Est-ce acceptable ?

Des repas occasionnels et des cadeaux d'une valeur symbolique sont normalement acceptables, tant qu'ils ne mettent pas en doute vos intentions. Vous devez demander une autorisation de conformité et déposer une demande pour « Frais de déplacements » avant de recevoir ou d'offrir des gestes commerciaux.

Je souhaite organiser un événement VIP pour des clients, à la fois du secteur privé et public, où des repas et des cadeaux seront offerts aux participants. Les lois locales limitent la valeur des cadeaux et des invitations offerts à certains responsables publics. Je pense qu'il serait irrespectueux d'exclure certains. Je tiens donc à offrir les mêmes cadeaux et invitations à tous les participants. Que dois-je faire ?

Vous devez contacter le service Intégrité et Conformité pour obtenir des conseils et une autorisation avant de poursuivre et vous devez respecter les exigences de la politique de Honeywell Aerospace et les restrictions en matière de droit local.

Intérêts financiers

En tant qu'employés de Honeywell Aerospace, nous devons, en règle générale, nous abstenir de faire des affaires avec une société dans laquelle nous détenons une participation financière personnelle. Certaines situations de ce type sont cependant autorisées. Toutefois, elles doivent être examinées par le Département juridique ou le Service Intégrité et Conformité, qui déterminera la meilleure conduite à adopter.

En outre, vous ne pouvez pas acquérir ou conserver un intérêt financier important dans la structure d'un client, concurrent ou partenaire commercial qui est en affaires avec ou potentiellement en affaires avec Honeywell Aerospace, à moins que vous ne receviez une approbation du service juridique. Assurez-vous en toutes circonstances de prendre vos décisions commerciales en gardant à l'esprit les meilleurs intérêts de Honeywell Aerospace.

Et si... ?

J'ai été invité à rejoindre le conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif locale qui recycle et rénove des appareils électroniques usagés au profit de jeunes défavorisés. Aucune de mes activités n'empiètera sur celles de Honeywell Aerospace, et ma présence lors des réunions sera en dehors de mes heures de travail chez Honeywell Aerospace. Puis-je participer ?

Oui. Bien qu'il n'y ait pas de conflit direct, vous devez le signaler à votre supérieur ou à votre service des ressources humaines, ou via le Portail de soumission des conflits d'intérêts, afin d'obtenir une approbation avant de vous engager dans cette activité. Veillez à ce que les activités du conseil ne gênent pas vos fonctions chez Honeywell Aerospace. Consultez la Politique en matière de deuxième emploi et de service en dehors de l'organisation.

Deuxième emploi

De temps à autre, vous pouvez souhaiter travailler en dehors de notre société. Dans ce cas, vous devez veiller à ce que cet emploi ne crée pas de conflit d'intérêts. En revanche, les salariés doivent considérer leur travail pour Honeywell Aerospace comme leur emploi principal. Nous ne devons jamais utiliser les biens matériels ou immatériels de Honeywell Aerospace, notamment les documents, technologies de l'information, installations et propriétés intellectuelles pour mener une activité externe. Tous les emplois secondaires doivent être déclarés à votre superviseur ou sur le Portail de soumissions de conflit d'intérêts.

Pour plus d'informations, consultez la Politique en matière de deuxième emploi et de service en dehors de l'organisation.

Et si... ?

Je suis entraineur de football dans une université locale. Je veux que mon équipe atteigne la finale, mais je dois également respecter des délais très serrés. Puis-je demander à mes subordonnés directs de m'aider dans la logistique du prochain match ?

Non. Le fait d'utiliser les ressources de Honeywell Aerospace pour une activité d'entraîneur externe est inconvenant et crée un conflit d'intérêts. Vous devez informer votre superviseur de vos activités d'encadrement et vous assurer qu'elles n'empiètent pas sur vos responsabilités chez Honeywell Aerospace.

Relations d'affaires avec des amis et des membres de la famille

Les relations professionnelles avec des membres de la famille ou des amis peuvent entraîner un conflit d'intérêts, ou donner l'apparence d'un tel conflit. Pour cette raison, vous ne devez jamais être impliqué dans, ou tenter d'influencer, un appel d'offres, une négociation ou une passation de marché entre vous-même, un membre de votre famille ou un ami proche et Honeywell Aerospace. Cette règle s'applique même aux situations indirectes dans lesquelles vous-même, un membre de votre famille ou un ami proche possède une société ou travaille pour le compte d'une société avec laquelle Honeywell Aerospace fait des affaires, ou envisage d'en faire.

Et si... ?

Je souhaite commander des pièces chez une société qui appartient à mon cousin afin de les utiliser pour fabriquer un produit Honeywell Aerospace.
Puis-je faire cela ?

Vous devez signaler votre relation à votre superviseur et vous abstenir de prendre toute décision en la matière. Si la société de votre cousin respecte les normes de Honeywell Aerospace, elle peut concourir de manière équitable et obtenir une commande.

Relations hiérarchiques inadéquates

Nous devons éviter les relations de subordination inadéquates. Elles peuvent entraîner d'éventuelles poursuites juridiques pour l'entreprise, ainsi qu'une perception de favoritisme et de traitement préférentiel parmi les collègues des personnes impliquées, amenant inévitablement à un environnement de travail malsain. Par conséquent, nous ne pouvons pas, directement ou indirectement, influencer la rémunération ou la progression de carrière d'un membre de notre famille ou d'une personne avec laquelle nous entretenons une relation personnelle étroite, que cette relation soit sexuelle ou autre, ni travailler sous sa supervision.

Et si... ?

J'ai besoin d'embaucher quelqu'un rapidement et j'ai demandé à mon cousin, en recherche d'emploi, de poser sa candidature. Est-ce acceptable ?

Cela peut paraître comme un conflit d'intérêts. Vous devez divulguer votre relation et ne pas vous impliquer dans le recrutement. Les processus standard de dotation en personnel et de gestion doivent être suivis.

Avantages personnels indus

Un conflit d'intérêts peut également survenir lorsqu'un administrateur, un directeur, un employé ou un membre de sa famille immédiate reçoit des avantages personnels inadaptés en raison de la fonction qu'il occupe chez Honeywell Aerospace. Ces avantages comprennent les cadeaux ou prêts d'une personne physique ou morale avec laquelle notre Société fait des affaires. Nous devons éviter d'accepter de tels avantages.

De plus, un conflit d'intérêts apparaît lorsqu'un employé de Honeywell Aerospace aide un concurrent au détriment de Honeywell Aerospace. Par exemple, la communication d'informations confidentielles à un époux ou un partenaire qui travaille pour un concurrent constituerait un conflit d'intérêts et violerait notre Code.

Et si... ?

J'ai lancé ma propre activité et j'ai besoin de comprendre de manière détaillée les tarifs des fournisseurs potentiels. Est-ce inapproprié d'extraire les données tarifaires de fournisseurs potentiels du système de Honeywell Aerospace ?

Oui. Cela crée un conflit d'intérêts. Vous ne pouvez ni utiliser les informations de Honeywell Aerospace ni consacrer du temps à une activité professionnelle pour votre propre compte dans les locaux de l'entreprise ou pendant vos heures de travail. En outre, vous ne devez pas utiliser les informations confidentielles des fournisseurs de Honeywell Aerospace à des fins non autorisées.

Opportunités d'affaires

Afin de prendre des décisions commerciales objectives au nom de Honeywell Aerospace, nous ne devons jamais faire de la concurrence à notre Société. Cela signifie que nous ne pouvons pas nous approprier les opportunités commerciales ou d'investissement que nous découvrons grâce à notre poste chez Honeywell Aerospace ou par le biais des biens ou informations de la Société. De plus, nous ne devons jamais aider autrui à s'approprier ces opportunités commerciales ou d'investissement pour en tirer un gain personnel. Cette interdiction comprend les membres de notre famille et nos amis.

Protection des biens et des informations de la société

Protéger les actifs physiques, informationnels et numériques de Honeywell Aerospace est essentiel pour préserver notre capacité opérationnelle et remplir nos engagements envers nos clients, collègues et parties prenantes. Chaque employé joue un rôle essentiel pour garantir que les biens de l'entreprise sont utilisés de manière responsable, correctement sécurisés et gérés conformément à nos politiques et obligations légales.

Honeywell Aerospace s'engage à maintenir un environnement sécurisé où nos ressources physiques, informations confidentielles, propriété intellectuelle et systèmes technologiques sont protégés en permanence, sécurisés de manière appropriée et gérés conformément aux politiques et obligations légales. Nous devons prévenir le vol, l'abus, la perte et l'accès non autorisé ; utiliser uniquement les outils et systèmes approuvés ; respecter toutes les exigences en matière de cybersécurité, de confidentialité et de gestion des données ; et signaler immédiatement tout incident de sécurité ou tout soupçon de compromission d'un système. Cette responsabilité s'étend à la façon dont nous travaillons dans les espaces publics, à la manière dont nous utilisons la technologie et à la façon dont nous faisons preuve de discernement lorsque nous traitons des informations de l'entreprise.

Biens matériels de Honeywell Aerospace

Le vol, les dommages, la négligence et les pertes ont un impact direct sur le succès de notre Société. Par conséquent, nous devons nous engager à protéger les ressources physiques de l'entreprise contre le vol, les dommages, la perte ou l'utilisation inappropriée. Cela inclut nos sites, nos véhicules, notre matériel de bureau, nos marchandises et nos fournitures. Si vous suspectez une forme quelconque de fraude ou de vol, vous devez immédiatement la signaler à votre responsable ou superviseur.

L'utilisation occasionnelle de certains équipements de la Société, tels que les téléphones ou la connexion Internet, à des fins personnelles peut être acceptable si elle est autorisée. Cependant, nous devons veiller à ce qu'elle soit limitée, qu'elle n'ait pas d'incidence sur notre capacité à faire notre travail pour Honeywell Aerospace et qu'elle ne viole pas la politique de l'entreprise ou la législation. N'utilisez jamais les biens de Honeywell Aerospace afin d'obtenir un avantage pour vous-même ou pour une autre personne ou organisation. Vous devez également restituer les biens de la Société que vous possédez à la fin de votre contrat de travail.

Informations confidentielles de Honeywell Aerospace

Nous sommes tous responsables des informations confidentielles de la société. Nous devons protéger ces informations sensibles à tout moment. Cette obligation couvre, de manière générale, toute information non publique susceptible d'être utile à nos concurrents ou à d'autres personnes, ou dont la divulgation pourrait nuire à la Société. Il peut s'agir de plans commerciaux ou marketing, d'informations sur les fournisseurs, de projets de conception de produit, de processus de fabrication, d'informations sur les techniques commerciales existantes et à venir ou encore d'informations sur les employés.

Nous ne devons en aucun cas laisser du personnel non autorisé accéder aux informations confidentielles de Honeywell Aerospace. Nous devons veiller à ne pas perdre, égarer ou laisser des informations confidentielles (ou des technologies contenant ces informations, y compris les ordinateurs, ordinateurs portables, téléphones portables, appareils mobiles et logiciels) sans surveillance. En outre, si nous perdons le matériel de la Société ou un appareil contenant des informations confidentielles de Honeywell Aerospace (par exemple, un ordinateur portable Honeywell Aerospace, un téléphone ou autre), nous devons immédiatement signaler cette perte au service Honeywell Aerospace Global Security.

En outre, nous ne pouvons pas discuter d'informations confidentielles de Honeywell Aerospace dans des lieux où des personnes qui n'ont pas besoin d'en prendre connaissance pourraient les entendre ou les voir. Cela inclut les espaces publics, tels que les aéroports, trains et restaurants, ainsi que les espaces ouverts chez Honeywell Aerospace, comme les toilettes ou salles de pause. Nous ne pouvons accorder d'accès aux informations confidentielles qu'à nos collègues qui en ont légitimement besoin. Nous ne devons jamais utiliser d'informations confidentielles sur la Société pour obtenir un profit personnel ou les divulguer à d'autres personnes pour qu'elles en tirent parti. Nous ne devons en aucun cas envoyer des informations confidentielles de Honeywell Aerospace sur un compte e-mail personnel et nous devons restituer toutes les informations confidentielles de Honeywell Aerospace en notre possession avant notre dernier jour de travail lorsque notre contrat prend fin.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique de confidentialité et la Politique Classification et traitement des informations.

Et si...

Quelqu'un a cambriolé mon véhicule et a volé mon ordinateur portable. Que dois-je faire ?

Vous devez porter plainte à la police, avertir votre supérieur et déposer un formulaire pour signaler le vol de votre ordinateur portable ou contacter le IT Service Desk pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire. Les employés ne doivent pas laisser leurs appareils dans des véhicules sans surveillance, même si les véhicules sont verrouillés.

Je soupçonne que mon système a été compromis après avoir cliqué sur un lien dans un e-mail qui semblait légitime. Que dois-je faire ?

Vous devez utiliser le bouton « Signaler le message » dans la barre d'outils Outlook pour signaler le courriel, ou, si ce bouton n'est pas disponible, transférez le courriel à security@honeywellaerospace.com.

Programme de lutte contre les menaces internes

Nous nous engageons à protéger nos collaborateurs, nos informations et nos systèmes contre les menaces internes et externes grâce à notre programme des opérations de lutte contre les menaces et notre programme de lutte contre les menaces internes. Notre équipe mondiale, composée de spécialistes de la réponse aux incidents de cybersécurité, d'analystes du renseignement sur les menaces et de spécialistes du programme, surveille notre environnement numérique, notamment les e-mails, les réseaux et les autres systèmes, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, afin de détecter toute activité suspecte. Nous enquêtons rapidement sur les menaces potentielles, en collaboration avec des partenaires internes et externes, afin d'y répondre efficacement tout en limitant les perturbations de nos activités. Lorsque des risques potentiels sont identifiés, nous en évaluons la nature et la portée, déterminons qui ou quoi pourrait être affecté, et prenons les mesures appropriées pour contenir et prévenir de futurs incidents. Grâce à la vigilance, à la collaboration et à l'expertise, nous protégeons les actifs, les utilisateurs et la réputation de Honeywell Aerospace.

Propriété intellectuelle de Honeywell Aerospace

Nous travaillons avec diligence pour protéger la propriété intellectuelle de l'entreprise. La notion de « propriété intellectuelle » recouvre l'ensemble des brevets, marques déposées, droits d'auteur ou autres actifs incorporels de notre Société, tels que des idées, inventions, processus ou modèles conçus lors des horaires de travail, aux frais de l'entreprise, à l'aide de ressources de l'entreprise ou dans le cadre de nos missions. Nous veillons à recenser toute nouvelle invention et à la signaler au service juridique afin qu'il assure la protection des droits de brevet, des droits d'auteur ou des secrets commerciaux qui s'y rapportent. Vous devez signaler toute utilisation non appropriée de la propriété intellectuelle de notre Société au service juridique.

Respect des droits de propriété intellectuelle des tiers

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des autres. Cela signifie que nous ne devons jamais sciemment porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques déposées ou aux brevets de tiers. Nous ne sommes pas autorisés à télécharger des logiciels sans licence sur les ordinateurs de la Société, ni à dupliquer, publier ou diffuser des éléments protégés par des droits d'auteur. Nous nous interdisons de télécharger des chansons, photographies et vidéos sans autorisation du propriétaire légitime. En outre, nous ne devons ni divulguer ni utiliser d'informations confidentielles d'anciens employeurs.

Consultez notre Politique d'octroi de licences concernant la propriété intellectuelle de Honeywell Aerospace pour plus d'informations.

Et si... ?

Je travaille et prend souvent des appels commerciaux dans des espaces publics. Puis-je parler des activités de Honeywell Aerospace de cette façon ?

Vous pouvez prendre des appels dans des lieux publics, mais vous ne devez pas discuter d'informations exclusives ou confidentielles.

Je souhaite utiliser mon appareil pour consulter des documents professionnels et y travailler pendant mes trajets en transports en commun. Est-ce un problème ?

Cela peut l'être. Lorsque vous utilisez des appareils de la Société dans des lieux publics dans le cadre de vos activités professionnelles, vous devez toujours protéger vos écrans des regards indiscrets. Vous devez également verrouiller et sécuriser votre poste de travail lorsqu'il n'est pas utilisé. Vos connexions aux réseaux Wi-Fi publics doivent être sécurisées en connectant votre appareil à votre réseau privé virtuel (VPN).

Utiliser les ressources informatiques

Honeywell Aerospace permet à beaucoup d'entre nous d'accéder à divers systèmes de communications électroniques à utiliser dans notre travail quotidien. Cela inclut les systèmes informatiques et téléphoniques, les ordinateurs et téléphones portables, les appareils mobiles et les logiciels. À tout moment, nous sommes tenus de préserver ces systèmes et les technologies qui nous sont fournies. Cela signifie que chacun d'entre nous doit faire sa part pour éviter tout dommage, préjudice, perte ou accès non autorisé à ces ressources. Veillez à respecter toutes les mesures de sécurité et contrôles internes en vigueur. N'oubliez pas de toujours verrouiller et sécuriser votre poste de travail, votre ordinateur portable ou votre appareil mobile s'il reste sans surveillance dans un endroit public ou sur un site de Honeywell Aerospace, même pendant un court moment. Protégez vos identifiants de connexion à tous les appareils et comptes de Honeywell Aerospace. Ne partagez jamais vos identifiants avec des agents non autorisés. Si vous devez communiquer votre mot de passe à un agent autorisé à des fins de support technique, changez ce mot de passe dès que le problème technique a été résolu.

N'oubliez pas que les messages électroniques (tels que les e-mails, les messages instantanés et les messages texte) sont des enregistrements permanents de vos communications. Ces communications peuvent être modifiées et transmises sans votre autorisation. Vous devez, pour cette raison, faire preuve d'une vigilance particulière lorsque vous rédigez des messages électroniques ou courriers à l'en-tête de la Société ou lorsque vous utilisez les ressources de Honeywell Aerospace.

Faites preuve de discernement et d'intégrité lorsque vous utilisez ces systèmes et technologies. N'utilisez que des systèmes, des appareils, des supports de stockage et/ou des services approuvés pour traiter, stocker ou transmettre des informations de Honeywell Aerospace. N'installez pas de logiciels non approuvés sur les ordinateurs Honeywell Aerospace, les serveurs réseau ou autres ressources informatiques de Honeywell Aerospace sans l'autorisation préalable du service IT de Honeywell Aerospace. N'acceptez au nom de Honeywell Aerospace aucun contrat proposé par un tiers, tel qu'un contrat de services cloud ou un contrat de service accepté par clic. Ne téléchargez pas ou n'envoyez pas de contenu inapproprié, sexuellement explicite, illégal ou offensant via ces ressources. De même, vous ne pouvez pas utiliser ces ressources pour effectuer un travail externe. Dans la mesure permise par la loi locale, vous ne devez pas vous attendre à ce que l'utilisation des ressources de l'entreprise soit confidentielle, car Honeywell Aerospace peut surveiller votre utilisation personnelle de ses ressources. Cependant, il est important de noter que notre Société n'interfère en aucune façon dans notre vie privée à moins que notre conduite soit interdite par la loi, nuit à notre travail ou porte atteinte à notre environnement de travail ou à la réputation de Honeywell Aerospace.

Et si... ?

Je travaille dans un café et j'utilise un appareil de Honeywell Aerospace. Après avoir terminé le travail, je me connecte à un réseau Wi-Fi personnel pour télécharger mon émission TV préférée. Est-ce approprié ?

Une utilisation non professionnelle limitée dans le temps et/ou qui n'abuse pas des ressources de la Société et suit toutes les politiques de Honeywell Aerospace peut être autorisée à la discrétion de votre responsable. Les employés doivent toujours avoir une attitude éthique et conforme aux lois, et obtenir systématiquement l'autorisation de leur responsable avant d'utiliser les ressources de Honeywell Aerospace à des fins non professionnelles. Pour éviter toute menace de sécurité, n'utilisez jamais des réseaux Wi-Fi publics ouverts, car ils ne sont pas protégés. Lorsque ce type de connexion est le seul disponible, il faut passer par un VPN.

J'ai besoin de partager des informations confidentielles avec un fournisseur pour terminer un projet et celui-ci m'a suggéré de téléverser les fichiers sur un service cloud tiers. Que dois-je faire ?

Vous devez d'abord utiliser les modes de transfert approuvés par Honeywell Aerospace IT. Si vous devez absolument recourir à une autre méthode, consultez le service Honeywell Aerospace IT pour obtenir son approbation. Notez que les données à accès limité et celles soumises au contrôle des exportations ne peuvent en aucun cas être transférées dans un service cloud quelconque. Contactez votre responsable chargé du respect des règles d'exportation pour des conseils.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique d'utilisation acceptable des informations.

Utilisation responsable de l'IA

Honeywell Aerospace s'est engagé à utiliser de manière responsable l'IA et l'IA générative. Nous avons défini des principes de responsabilité, de sécurité, de fiabilité, d'équité, de confidentialité, de protection de la propriété intellectuelle, de transparence et de durabilité, afin de guider les décisions relatives à toutes les utilisations de l'IA chez Honeywell Aerospace. Bien que la Société encourage l'innovation par l'utilisation d'outils d'IA, vous devez obtenir les autorisations appropriées pour les nouveaux cas d'utilisation de l'IA ou de l'IA générative, lorsque cela est nécessaire, et utiliser uniquement les outils d'IA autorisés qui vous sont fournis par Honeywell Aerospace à des fins professionnelles.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Honeywell Aerospace Responsible AI Governance Framework et le Honeywell Aerospace Responsible AI Policy.

Et si... ?

Je souhaite utiliser un outil d'IA pour exécuter certaines tâches, notamment la synthèse et la rédaction d'e-mails professionnels. Puis-je le faire ? Puis-je utiliser mon adresse e-mail personnelle ou mon compte pour accéder à des outils GenAI publics à des fins professionnelles ?

Nous vous encourageons à utiliser l'IA pour optimiser l'innovation et réaliser des économies, tant que vous utilisez des outils d'IA approuvés par Honeywell Aerospace, tels que Microsoft 365 Copilot, qui peuvent vous aider à récapituler et rédiger des e-mails. D'autres outils autorisés, comme HON GPT, sont répertoriés dans la norme Generative AI Standard. NON. Vous ne pouvez pas utiliser d'outils GenAI publics à des fins professionnelles, ni contourner les contrôles de sécurité et les politiques mises en place pour protéger les données de Honeywell Aerospace, comme votre adresse e-mail personnelle ou votre compte.

Réseaux et médias sociaux

Les médias sociaux ont changé la façon dont beaucoup d'entre nous partagent l'information. Si les réseaux sociaux créent de nouvelles opportunités de communication et de collaboration, ils font également naître des responsabilités supplémentaires que nous devons connaître et assumer. Les médias sociaux regroupent une grande diversité de sites Web et de ressources en ligne, notamment les sites de réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, YouTube et LinkedIn), les blogs, les sites de partage de photos et de vidéos, les forums et les chat rooms, entre autres. Si votre poste chez Honeywell Aerospace vous oblige à publier des messages sur ces sites, en tant que représentant de Honeywell Aerospace, vous ne devez le faire qu'à des fins professionnelles autorisées par Honeywell Aerospace et afficher exclusivement des informations conformes au présent Code et aux politiques de la Société. Dans vos interactions personnelles sur les médias sociaux, agissez de façon responsable. Ce que vous publiez peut avoir un impact négatif sur la réputation de Honeywell Aerospace. Veillez à protéger notre réputation à tout moment. Ne publiez jamais d'informations confidentielles sur Honeywell Aerospace ou nos collègues, clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux sur de tels sites.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique Médias sociaux.

Que faire si... ?

Je suis enthousiaste à l'idée d'un nouveau projet commercial potentiel pour Honeywell Aerospace. Je souhaite partager la nouvelle sur mon compte Facebook. Est-ce problématique ?

Oui. Les employés de Honeywell Aerospace ne sont pas autorisés à partager des informations confidentielles ou exclusives concernant les projets potentiels de l'entreprise sur leurs réseaux sociaux ou d'autres plateformes.

Je suis très fier d'avoir conclu un accord commercial qui sera présenté sur le site de Honeywell Aerospace. Je tiens à le partager sur mes comptes LinkedIn et Twitter. Quelle est la bonne façon pour moi de partager cette actualité sur les réseaux sociaux ?

Si vous indiquez Honeywell Aerospace comme employeur sur votre profil et précisez votre lien avec l'entreprise dans votre publication, vous pouvez partager un lien vers l'article publié sur honeywellaerospace.com. Vous pouvez également retweeter ou partager les publications des comptes officiels de Honeywell Aerospace sur les réseaux sociaux.

Je lis un article en ligne contenant des informations inexactes sur les produits de Honeywell Aerospace et je réponds immédiatement dans les commentaires pour les rectifier. Est-ce approprié ?

Vous n'êtes pas autorisé à parler au nom de Honeywell Aerospace. Vous devez en informer votre supérieur et l'équipe des communications, qui détermineront s'il convient de répondre et, le cas échéant, de quelle manière.

Délit d'initiés

La politique de Honeywell Aerospace établit des normes pour les employés et les autres personnes qui détiennent des informations privilégiées importantes, et interdit le délit d'initiés. Dans le cadre de vos fonctions chez Honeywell Aerospace, vous pouvez avoir connaissance d'informations privilégiées importantes concernant Honeywell Aerospace ou une autre société qui ne sont pas encore publiques. L'utilisation ou la transmission à autrui de ces informations pour en tirer un avantage financier ou un gain personnel constitue une violation de notre Politique sur le délit d'initiés et pourrait également violer la législation sur les valeurs mobilières. Ces lois interdisent à toute personne qui possède « des informations privilégiées » à propos d'une société d'acheter ou de vendre ses titres ou actions, ou de divulguer ces informations à des tiers susceptibles de les utiliser pour effectuer de telles opérations. Toute violation de ces lois peut entraîner des sanctions civiles et pénales.

En outre, il vous est interdit de participer à des marchés de prédiction, à des paris, à des contrats d'événement ou à d'autres activités spéculatives lorsque Honeywell Aerospace est le sujet d'un pari, d'un contrat ou d'une prédiction, ou si des informations confidentielles de Honeywell Aerospace, y compris des informations confidentielles concernant des tiers avec lesquels Honeywell Aerospace entretient ou pourrait envisager d'établir une relation, sont utilisées pour participer à de telles activités. Les paris personnels, les marchés de prédiction, les contrats liés à des événements ou toute autre activité spéculative portant sur Honeywell Aerospace ou reposant sur des informations confidentielles concernant l'entreprise peuvent être illégaux, constituer un usage abusif d'informations internes et créer un conflit d'intérêts.

Voici quelques exemples d'informations privilégiées importantes

Les « Informations privilégiées importantes » sont des informations qui, de manière générale, ne sont pas accessibles aux investisseurs et dont la divulgation peut raisonnablement avoir une incidence sur le prix d'un titre ou influencer la décision d'achat, de vente ou de conservation de titres. Voici quelques exemples d'informations privilégiées importantes : résultats financiers non annoncés, fusions, acquisitions et cessions, résultat de contentieux importants, changement de contrôle, changement au niveau de la haute direction ou événement important en matière de cybersécurité. Cette liste n'est pas exhaustive, et d'autres événements non mentionnés ici peuvent également donner lieu à des informations privilégiées importantes. Consultez la Politique sur le délit d'initiés pour de plus amples informations sur les informations privilégiées importantes.

Pour respecter notre politique sur le délit d'initiés et la législation sur les valeurs mobilières, vous ne devez pas :

- Acheter ou vendre des actions dans une société, ou recommander d'acheter ou de vendre des actions dans une société, y compris Honeywell Aerospace, directement ou par l'intermédiaire de membres de la famille ou d'autres personnes ou entités, si vous disposez d'informations privilégiées concernant cette société.
- Transmettre des informations privilégiées à des personnes extérieures à l'entreprise, sauf si cela est nécessaire pour les activités de l'entreprise et que la confidentialité de ces informations est protégée.

De par leur rôle au sein de la Société, certaines personnes (par exemple les directeurs, administrateurs et d'autres fonctions clés impliquées dans des activités financières et prévisionnelles) sont considérées comme étant en possession d'informations privilégiées importantes et sont à ce titre qualifiées « d'initiés ». De telles personnes sont soumises à des restrictions supplémentaires (par exemple, des procédures d'autorisations préalables) qui sont plus amplement décrites dans la Politique sur les délits d'initiés.

Si vous disposez d'informations sensibles au sujet d'une société (y compris Honeywell Aerospace), vous ne pouvez échanger des titres de cette société qu'une fois ces informations rendues publiquement accessibles aux investisseurs par l'intermédiaire de médias appropriés.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils dans ce domaine, veuillez consulter le service juridique.

Honeywell Aerospace : Relations avec nos clients

L'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec nos clients est important pour notre succès en tant qu'entreprise. Pour cela, nous devons fournir des produits sûrs et de qualité, et respecter la législation dans le cadre de toutes nos interactions avec nos clients du secteur privé comme public.

Fournir des produits et des services de qualité

Nous nous efforçons de fournir des produits et services qui répondent aux exigences de nos clients en matière de qualité, de fiabilité et de valeur, voire qui les dépassent.

Nous devons nous conformer à toutes les normes de contrôle qualité qui régissent nos fonctions. Cette obligation inclut les législations et réglementations applicables, ainsi que les procédures de contrôle interne conçues pour garantir une production sûre et de qualité. Nous devons également respecter toutes les spécifications contractuelles et indications spécifiques au client.

Nous sommes responsables de la qualité de nos biens et services et devons également veiller à ce que nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux assument leur responsabilité quant à la qualité des produits et services qu'ils nous fournissent.

Et si...

J'ai découvert un problème de sécurité potentiel concernant un produit lors des tests de routine sur les lignes de production. Dois-je en parler, même si je ne connais pas tous les détails ?

Oui. La production et la vente de produits potentiellement dangereux peuvent entraîner des blessures. Vous devez signaler le problème immédiatement, même si vous n'êtes pas encore certain de sa nature. Vous devez en informer votre supérieur, la personne en charge de l'assurance qualité et le représentant santé et sécurité dès que possible. Si vous pensez que votre signalement n'est pas suffisamment pris au sérieux, vous devez le transmettre au service juridique ou le signaler via l'Aero Integrity Helpline, comme indiqué dans la section « Canaux de communication ».

Mener nos activités commerciales avec honnêteté et transparence

Nos actions sur le marché définissent qui nous sommes en tant que Société. En fondant notre compétitivité sur la qualité de nos biens et services, nous maintenons la réputation de Honeywell Aerospace. Nous ne devons jamais tenter de limiter les opportunités concurrentielles de nos rivaux de manière déloyale ou frauduleuse.

En outre, nous ne tirons jamais avantage de quiconque par des pratiques commerciales déloyales. Cela signifie que nous veillons à ne pas présenter de manière inexacte la qualité, les caractéristiques ou la disponibilité de nos produits et services. De plus, nous ne dénigrons pas ou ne faisons pas de fausses déclarations sur les produits et les services de nos concurrents. Nous tentons de remporter des affaires en nous basant sur la qualité de nos produits et de nos collaborateurs, et non par des moyens inappropriés.

Interdire la corruption commerciale et les paiements indus aux responsables publics

Nous ne devons pas solliciter, donner ou recevoir de rétrocommissions ni accepter la corruption commerciale. Nous devons veiller à ne pas donner l'apparence même d'une telle conduite. La « corruption commerciale » comprend généralement n'importe quelle situation où un employé de Honeywell Aerospace ou quelqu'un qui agit au nom de Honeywell Aerospace offre ou donne quelque chose de valeur dans l'intention d'influencer indûment une décision ou une action commerciale. L'expression « Rétrocommissions » désigne généralement toute situation dans laquelle un employé reçoit un avantage personnel inapproprié, en échange de quoi il prend des mesures ou s'abstient d'en prendre pour le compte de Honeywell Aerospace. Honeywell Aerospace ne tolérera ni corruption, ni rétrocommissions, qu'ils interviennent directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

En outre, nous respectons toutes les législations contre la corruption applicables aux paiements illégaux à des responsables publics. Les « paiements indus » incluent les paiements directs et indirects, les paiements de facilitation ou l'offre, la promesse ou l'autorisation d'un paiement ou de l'octroi de tout avantage ayant une valeur à un responsable public afin d'influencer indument des décisions ou des actes gouvernementaux pour obtenir ou conserver un contrat ou se procurer un avantage commercial. Notez que les paiements indus peuvent prendre la forme de liquidités, de cadeaux ou d'invitations à des activités de loisirs coûteuses.

Les « responsables publics » incluent les représentants des entités gouvernementales, des organisations internationales et des partis politiques, les employés des entreprises d'État et même les employés d'entreprises appartenant à l'État ou sous son contrôle et les partenaires de coentreprises.

Honeywell Aerospace interdit les paiements illégaux aux responsables publics. Il est important de rappeler que le fait de vous livrer à la corruption, et même d'en donner l'apparence, peut vous exposer et exposer notre entreprise à une responsabilité pénale.

Ne chargez jamais un tiers de faire un paiement illégal à un responsable public et ne concluez jamais de transaction si vous suspectez qu'un tiers effectue ce type de paiement. Agir ainsi viole notre Code et la législation anti-corruption. Nous devons sélectionner avec soin les tiers avec lesquels nous contractons, à l'aide de nos procédures de vérification.

Pour plus d'informations, voir les sections Politique anti-corruption et Cadeaux et frais de réception de notre Code.

Et si...

Je souhaite nommer Sales Rep Co comme représentant commercial pour aider Honeywell Aerospace à remporter des projets avec un ministère de la défense étranger. J'apprends que le propriétaire de Sales Rep Co siège également au conseil d'administration de l'entreprise publique de défense qui constitue mon principal client potentiel. Je pense que c'est génial pour Honeywell Aerospace car le propriétaire aurait accès à tous les niveaux du client. Dois-je être particulièrement vigilant ?

Oui, il existe un conflit d'intérêts potentiel entre les responsabilités publiques du propriétaire de Sales Rep Co et les obligations de Sales Rep Co envers Honeywell Aerospace. Vous devez contacter immédiatement le service Intégrité et Conformité. De plus, Honeywell Aerospace interdit les structures de rémunération basées sur des commissions pour les intermédiaires de vente sauf si cela est (i) requis par la loi locale, et (ii) approuvé par le service Intégrité et Conformité.

Et si... ?

Je crains que Honeywell Aerospace perde un gros contrat si nous refusons de payer un pot-de-vin à un responsable local. Il paraît que nos concurrents adoptent ces pratiques, contrairement à nous, chez Honeywell Aerospace. Que dois-je faire ?

Conformément à la politique de Honeywell Aerospace et à la loi, et ce quel que soit le domaine d'affaires, il est inapproprié et illégal de verser un pot-de-vin ou de fournir des avantages à un fonctionnaire, directement ou par l'intermédiaire d'un vendeur. Aucun contrat ne vaut la peine de violer la législation ou les normes d'intégrité professionnelle de l'entreprise. Les atteintes potentielles à long terme à la réputation et à la crédibilité de Honeywell Aerospace dépassent largement le gain à court terme représenté par un contrat. Souvent, les rumeurs selon lesquelles nos concurrents enfreignent ces règles sont infondées, et lorsqu'elles sont vraies, cela entraînera finalement des sanctions pour ces entreprises. Nous agissons conformément à nos valeurs et à notre Code, et nous ne justifions pas nos actions par les pratiques plus « souples » que d'autres entreprises peuvent choisir d'adopter.

Je m'apprête à entrer dans un pays, quand l'agent d'immigration me demande de faire un « don » pour obtenir mon visa. J'ai entendu dire que c'est la norme et qu'il faut donner une petite somme pour accélérer le processus. Je paye le « don » à l'officier, et il tamponne mon passeport. Puis-je être remboursé par Honeywell Aerospace ?

Non, dans ce cas, votre vie n'était pas en danger. Vous n'auriez donc pas dû payer et ne pouvez pas réclamer de remboursement à Honeywell Aerospace. Les paiements de facilitation ou les paiements versés à des agents publics pour effectuer des formalités administratives courantes sont interdits par Honeywell Aerospace à moins que la vie de l'employé ne soit en danger. Ces paiements violent les lois anti-corruption dans la plupart des pays. Dans de telles situations, les employés de Honeywell Aerospace doivent contacter le service Global Security ou le service Intégrité et Conformité.



Respect de la législation internationale sur la concurrence

Une concurrence loyale crée un marché sain et garantit que nos clients bénéficient des meilleurs produits et services, parmi les plus innovants, à des prix compétitifs. Nous nous engageons à agir de façon légale et intègre dans chaque pays où nous exerçons nos activités et à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence (antitrust). Ces lois sont souvent complexes, mais elles visent à promouvoir des marchés ouverts et à prohiber les actions susceptibles de limiter la concurrence de façon déloyale.

Pourquoi c'est important
Maintenir une concurrence loyale renforce notre réputation, soutient l'innovation et protège nos relations avec les clients, partenaires et régulateurs. Les violations du droit de la concurrence peuvent saper la confiance et nuire à la crédibilité de l'entreprise. Nous ne devons jamais utiliser des moyens illégaux ou contraires à l'éthique pour obtenir des informations sur d'autres sociétés.

Ce que cela implique pour vous

- Ne discutez pas d'informations sensibles du point de vue de la concurrence avec des concurrents et n'en échangez pas avec eux, notamment sur les tarifs, les offres, les coûts, les clients, les territoires ou les stratégies commerciales.
- Ne concluez jamais d'accords ou d'ententes avec des concurrents visant à fixer les prix, truquer des offres dans le cadre d'appels d'offres ou répartir les marchés, les territoires ou les clients.
- Si un concurrent tente d'aborder des sujets inappropriés, interrompez immédiatement la conversation et signalez l'incident à votre superviseur ou au service juridique.
- Faites preuve de vigilance lorsque vous assistez à des réunions d'associations professionnelles, à des événements du secteur ou à des rassemblements informels où des concurrents peuvent être présents.

Les relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires
La législation sur la concurrence s'applique également à nos relations avec les fournisseurs, les distributeurs et les clients.
Cela signifie que vous devez :

- Ne pas conclure d'accords qui restreignent la concurrence, tels que des restrictions inappropriées sur les prix de revente, des clauses de vente liée ou des refus de faire affaire.
- Consigner correctement les coûts et les conditions commerciales afin d'assurer la transparence et la conformité.

Protéger les informations sensibles relatives aux employés

- Ne partagez ni n'échangez d'informations sur la rémunération ou les avantages sociaux des employés avec des concurrents.
- Ne concluez pas d'accords avec d'autres entreprises visant à ne pas solliciter ou embaucher les employés des unes et des autres.
- N'obtenez et n'utilisez des informations sur les concurrents que si elles proviennent de sources légales, éthiques et autorisées, et traitez-les conformément à la politique de la Société en la matière.

En cas de doute
Si vous ne savez pas si une discussion, un accord ou une activité présente des risques au regard du droit de la concurrence, demandez conseil au département juridique avant de poursuivre.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique de conformité antitrust. Veuillez noter que la violation de cette législation peut avoir de graves conséquences pour les personnes impliquées et pour notre société. Si vous avez d'autres questions, demandez conseil à notre service juridique avant d'agir.

Et si...?

Mon ami travaille pour un concurrent de Honeywell Aerospace. Il m'indique que son entreprise a l'intention d'augmenter les prix des produits qui sont en concurrence directe avec les produits de Honeywell Aerospace. Je pense que ces informations peuvent être importantes pour Honeywell Aerospace dans la prise de décisions d'entreprise à venir. Que dois-je faire ?

Vous devez mettre fin à la conversation immédiatement et fournir un résumé écrit au service juridique. S'engager dans des discussions avec des concurrents portant sur des informations non publiques sensibles du point de vue de la concurrence peut donner l'impression d'un accord illégal et anticoncurrentiel entre entreprises, ce qui peut avoir de graves conséquences pour toutes les parties prenantes ; cela peut en effet constituer une preuve indirecte d'une entente anticoncurrentielle.

Appliquer des procédures de facturation rigoureuses

Notre réputation sur le marché est un atout essentiel de l'entreprise. Pour cette raison, nous indiquons précisément sur toutes les factures adressées aux clients le prix de vente ou le coût des biens ou des services vendus et les autres conditions de vente. Chacun d'entre nous doit tenir des livres comptables exacts et complets afin de permettre à Honeywell Aerospace de respecter cet engagement. Ne falsifiez jamais un dossier (carte de pointage, note de frais, chiffres de vente, dossiers de test ou de qualité ou tout autre type de dossier créé pour notre Société) et ne consignez pas d'informations fausses ou trompeuses dans les livres comptables ou les dossiers de Honeywell Aerospace.

Imputation du temps de travail

Nous nous engageons à enregistrer toutes nos activités professionnelles avec exactitude et honnêteté, dans les délais requis, et à imputer le temps de travail uniquement au projet, au contrat ou à la tâche correspondant au travail effectivement réalisé. Les employés doivent imputer leur temps uniquement aux activités qu'ils sont autorisés à effectuer et ne doivent jamais falsifier les imputations de temps, les transférer indûment d'une activité à une autre ou les dissimuler. La saisie précise du temps de travail est essentielle pour préserver l'intégrité de nos processus de facturation client, d'estimation des coûts et de reporting financier, ainsi que la conformité aux politiques et exigences contractuelles applicables. Tous les coûts – y compris ceux qui sont non admissibles ou non remboursables – doivent être correctement identifiés et imputés aux codes de répartition appropriés. Les employés doivent saisir leur temps de travail sans délai, conserver les justificatifs appropriés lorsque cela est requis et demander conseil s'ils ne savent pas comment enregistrer le temps de travail ou les coûts. Les managers doivent renforcer une culture d'intégrité dans l'imputation du temps de travail, assurer une formation et une supervision adéquates, et ne jamais encourager ni tolérer des pratiques portant atteinte à l'exactitude ou à la conformité.

Reportez-vous à notre Politique des pratiques en matière d'enregistrement de temps et de rémunération.

Protéger les informations confidentielles des clients

Nos clients nous communiquent parfois des informations confidentielles pour nous permettre d'assurer notre prestation. Il est de notre responsabilité d'utiliser, de stocker et de sauvegarder soigneusement ces informations de façon conforme à toutes les lois applicables. Chacun d'entre nous doit prendre les mesures nécessaires pour sécuriser ces informations et s'assurer qu'elles ne sont utilisées qu'à des fins approuvées.



Interagir avec les clients du secteur public

Pour certains d'entre nous, notre travail implique des contrats avec des entités gouvernementales, y compris des entreprises appartenant à l'État ou sous son contrôle. Dans de tels cas, nous avons le devoir de connaître et de suivre les politiques applicables de la Société ainsi que les lois, les règles et réglementations établies qui régissent nos interactions avec les clients du secteur public. Il est important de noter que ces règles sont parfois plus strictes et plus complexes que celles qui régissent nos transactions avec nos clients du secteur privé.

Nous devons toujours nous conduire avec honnêteté et intégrité lorsque nous tentons d'obtenir des marchés publics. Cela signifie, notamment, que :

- Nous ne pouvons pas engager d'activités qui donneraient à Honeywell Aerospace un avantage concurrentiel déloyal, par exemple, obtenir ou utiliser des informations d'achat sensibles.
- Toutes les déclarations que nous faisons, notamment sur les prix et les offres, doivent être exactes et exhaustives.
- Nous ne devons jamais proposer, demander, promettre, donner ou accepter toute forme de corruption ou de pot-de-vin de la part d'un client du secteur public, actuel ou potentiel, ou à son intention.
- Nous devons nous abstenir de solliciter ou d'accepter un pot-de-vin ou un cadeau d'un fournisseur en échange d'un traitement de faveur lors de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat gouvernemental.
- Nous devons nous assurer que nous faisons appel uniquement à des consultants, des agents de vente ou d'autres sous-traitants indépendants qui fournissent des services professionnels à des fins légitimes et licites.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section « Interdire la corruption commerciale et les paiements indus aux responsables publics » de notre Code et à nos politiques relatives aux Faveurs commerciales au profit de fonctionnaires américains, Relations avec l'administration publique et à la Lutte contre la corruption.

Toutes les déclarations et tous les documents que nous fournissons aux clients publics (notamment les rapports d'installation et de qualité, et les données de coût et de prix) doivent être exacts.

Engager ou recruter d'anciens fonctionnaires

Nous devons respecter toutes les règles et réglementations qui régissent la manière dont nous engageons avec d'anciens fonctionnaires ou avec des fonctionnaires en poste des discussions sur d'éventuelles possibilités d'emploi au sein de Honeywell Aerospace. Chacun d'entre nous est tenu d'éviter ce type de conflit d'intérêts. Le fait de contacter d'anciens fonctionnaires ou des fonctionnaires en poste ou d'engager avec eux des discussions relatives à l'emploi est soumis à des règles et procédures particulières. Ces règles peuvent également limiter le travail que d'anciens fonctionnaires effectuent pour le compte de notre Société.

Veuillez consulter notre Politique d'embauche ou d'engagement d'anciens fonctionnaires.

Protection des informations classifiées

Nous devons également protéger les informations classifiées et les autres informations sensibles que nous obtenons dans le cadre de notre travail pour nos clients du secteur public. Comme l'exigent les conditions des contrats passés avec l'État et les réglementations applicables, nous ne communiquons ces informations qu'aux personnes qui en ont besoin et qui ont obtenu une habilitation gouvernementale ou les autres autorisations requises. Nous ne devons pas partager, distribuer ou divulguer des informations gouvernementales classifiées ou autrement sensibles d'une manière qui violerait les termes de nos contrats gouvernementaux.

Divulgation obligatoire

Honeywell Aerospace se conforme à toutes les lois et réglementations applicables qui exigent la divulgation de certains types d'actes répréhensibles aux clients du secteur public ou aux autorités de régulation. Celles-ci peuvent comprendre des violations présumées impliquant la fraude, des conflits d'intérêts, des actes de corruption ou des gratifications illégales, ainsi que certaines erreurs de facturation ou de tarification et des trop-perçus clients liés à des contrats publics.

Si vous avez connaissance de telles violations ou si vous les soupçonnez, vous devez signaler vos préoccupations sans délai par les « Canaux de communication » appropriés ou consulter le département Intégrité et Conformité ou le département Juridique.

Honeywell Aerospace : Relations avec nos fournisseurs

Les fournisseurs de Honeywell Aerospace sont nos partenaires dans notre quête permanente de satisfaction de la clientèle. La qualité des matériaux, produits et services qu'ils nous fournissent se répercute directement sur la qualité, la fiabilité, la valeur et la livraison rapide des produits de Honeywell Aerospace à nos clients.

Chercher à établir des relations à long terme avec les fournisseurs

Ensemble, nous nous efforçons d'établir des relations à long terme avec nos fournisseurs. Nous choisissons nos fournisseurs uniquement sur la base de critères légitimes liés à nos activités. Notre Société ne doit conclure d'accords de représentation ou d'approvisionnement qu'avec des entreprises réputées pour leur respect scrupuleux de l'intégrité. En outre, nous ne tirons jamais avantage de nos fournisseurs en utilisant abusivement des informations confidentielles, en faisant de fausses déclarations sur des faits importants ou en recourant à d'autres pratiques commerciales déloyales.

Chez Honeywell Aerospace, nous permettons aux fournisseurs de se faire loyalement concurrence sur la qualité de leurs biens et services. Nous ne devons pas nous laisser influencer par les cadeaux ou les faveurs de quelque nature que ce soit offerts par nos fournisseurs effectifs ou potentiels. Une invitation occasionnelle à un repas ou à une activité de loisirs dans le cadre normal des relations professionnelles peut être autorisé, dès lors que :

- Le représentant du fournisseur est présent.
- Cette invitation n'est ni excessive ni inhabituelle.
- Cette invitation est conforme à la législation applicable et n'est pas interdite par le présent Code.

En outre, lorsque cela est possible, les invitations doivent être réciproques.

Pour plus d'informations, voir les sections « Cadeaux et frais de réception » et « Interagir avec les clients du secteur public » de notre Code.

Protéger les actifs des fournisseurs

Nous traitons les informations confidentielles des fournisseurs avec le même soin que celles de Honeywell Aerospace. Nous devons nous abstenir de reproduire des logiciels fournis par un fournisseur, ou de les intégrer dans nos logiciels développés en interne, sauf si une licence nous y autorise expressément.

Honeywell Aerospace : Comment devons-nous traiter nos actionnaires ?

Chez Honeywell Aerospace, nous nous efforçons chaque jour de créer de la valeur pour les actionnaires qui ont placé leur confiance dans la Société et dans chacun d'entre nous. Pour atteindre cet objectif et créer de la valeur pour nos actionnaires, nous devons exercer nos activités en toute transparence et avec intégrité.

Tenir des registres comptables exacts et complets

Nos actionnaires comptent sur nous pour tenir des registres comptables exacts et complets. Ces documents servent de base aux informations et aux rapports que nous publions afin de donner à nos actionnaires et au public une image fidèle de nos activités et de notre situation financière. En outre, Honeywell Aerospace utilise ces documents pour analyser ses activités et prendre des décisions importantes.

Nous avons le devoir et l'obligation légale de nous assurer que les informations que nous soumettons dans tous les dossiers de la Société sont complètes, exactes et compréhensibles. Cela concerne notamment les informations figurant dans les documents suivants :

- Enregistrements comptables et financiers
- Documents relatifs à la paie
- Feuilles de temps et systèmes d'enregistrement du temps
- Rapports de déplacement et notes de frais
- Enregistrements de mesures, de tests de produits et de performances
- Dossiers clients et fournisseurs
- Documents de conception et d'ingénierie
- Déclarations et enregistrements d'exportation et d'importation
- Documents comptables des projets

Des dossiers et des livres exacts et honnêtes jouent un rôle important dans la réputation de notre entreprise. Dès lors, nous ne devons jamais faire des déclarations fausses ou trompeuses dans les documents de la Société.

Les transactions de notre Société ne seront exécutées que conformément aux autorisations générales ou spécifiques. Consultez nos politiques Délégation de l'autorité et Tableau des approbations de la direction pour plus d'informations.

Et si... ?

Je travaille sur un projet réalisé dans le cadre d'un contrat public et j'ai besoin de l'approbation de mon responsable pour valider mes feuilles de temps hebdomadaires, or celui-ci est en vacances. Puis-je approuver mes feuilles de temps à la place de mon responsable ?

Non. Approuver vos feuilles de temps va à l'encontre du principe de séparation des tâches et est en conflit avec les contrôles de gestion. Votre responsable doit désigner un remplaçant habilité à assumer ses tâches d'approbation.

Et si... ?

J'ai besoin de traiter un bon de commande pour un montant qui nécessite des approbations par la haute direction. Puis-je fractionner la facture pour accélérer son traitement dans le système ?

Non. Toutes les transactions doivent être exécutées conformément au Tableau des approbations de la direction et doivent refléter la nature de l'activité. Vous ne devez en aucun cas diviser un bon de commande.

J'aide à développer de nouvelles technologies pour les avions militaires. Honeywell Aerospace doit certifier au client que la nouvelle technologie répond aux normes techniques requises. Puis-je certifier au client avant la fin des travaux que la technologie répond aux normes requises ?

Non. Chaque déclaration de Honeywell Aerospace doit être exacte au moment où elle est effectuée. Il peut s'agir, par exemple, de la conformité à des normes techniques spécifiques.

Les responsables de comptes ont du mal à atteindre les objectifs de chiffre d'affaires du trimestre. Ils ont des commandes en attente, mais le client n'est pas encore prêt à les recevoir. Peuvent-ils facturer le client et conserver l'expédition jusqu'à ce que le client soit prêt à la recevoir afin d'augmenter le chiffre d'affaires ?

Non. Les transactions dans lesquelles Honeywell Aerospace comptabilise des revenus lors de la vente, mais où le produit reste en possession physique de Honeywell Aerospace (c'est-à-dire « facturation avec conservation des produits ») peuvent parfois être légitimes. Mais dans ce cas de figure, les responsables de compte souhaitent facturer le client sans procéder à l'expédition, ce qui n'est pas approprié.

Fraude et publication d'informations financières

Ceux d'entre nous ayant des responsabilités financières et comptables ont le devoir absolu de garantir que les états financiers de notre entreprise sont exacts et présentent une image fidèle de sa situation. Puisque Honeywell Aerospace est une société américaine cotée en bourse, nous devons soumettre divers rapports financiers et autres documents aux autorités de régulation américaines. Il est essentiel que ces documents soient exacts et communiqués en temps voulu. Par conséquent, si vous avez des responsabilités dans ce domaine, vous devez respecter les prescriptions légales et réglementaires qui régissent ces rapports. Vous devez également connaître et suivre les contrôles internes de Honeywell Aerospace qui les régissent. Des dossiers ou rapports inexacts, incomplets ou remis hors délai peuvent engager la responsabilité juridique de la Société et des personnes concernées.

Toute personne dont il est établi qu'elle a commis une fraude financière fera l'objet de mesures disciplinaires et pourrait être exposée à une responsabilité civile et pénale importante. Vous devez signaler immédiatement tout soupçon d'irrégularité comptable ou d'audit. Honeywell Aerospace ne tolérera aucune mesure de représailles à votre encontre si vous signalez de bonne foi des pratiques comptables ou financières douteuses ou inappropriées.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est l'opération qui consiste à convertir des actifs (y compris, mais sans s'y limiter, des fonds ou des produits) issus d'activités illicites en actifs légitimes en apparence, qui peuvent ensuite être transférés à travers le système financier sans éveiller de soupçons. Il est important de noter que cette pratique ne se limite pas aux transactions monétaires. Des transactions commerciales complexes peuvent masquer le financement d'activités telles que le terrorisme, le commerce illégal de stupéfiants, la corruption et la fraude. La participation à de telles activités compromet notre intégrité, nuit à notre réputation et peut exposer Honeywell Aerospace et ses employés à des sanctions sévères.

Notre Société nous interdit de participer sciemment à des transactions qui facilitent le blanchiment d'argent. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour détecter et empêcher les transactions de nos employés avec des contreparties douteuses et/ou leur participation à des pratiques commerciales illégales. Honeywell Aerospace s'est engagée à respecter les lois contre le blanchiment d'argent dans le monde entier et ne travaille qu'avec des parties autorisées à mener des activités et des transactions commerciales légitimes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique anti-blanchiment d'argent.

Audits et enquêtes

Nous sommes tous tenus de coopérer aux audits et enquêtes externes et internes. Dès lors, nous devons fournir aux auditeurs et enquêteurs les informations qu'ils ont le droit d'obtenir, et préserver la confidentialité des enquêtes. En outre, nous ne devons jamais tenter de nous mêler de leurs travaux, ou de les influencer de manière inappropriée. Le refus de coopérer pleinement à une enquête interne de Honeywell Aerospace ou à une enquête menée par les autorités, ou le manque de franchise lors de la présentation de preuves ou de témoignages dans ce cadre, peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Si vous avez des questions sur les informations qu'une personne chargée d'un audit ou d'une enquête demande et est en droit d'obtenir, consultez le service juridique ou d'audit de l'entreprise. Si on vous contacte au sujet d'une enquête publique, vous devez contacter le service juridique dès que possible avant d'y donner suite. Le service juridique pilotera toute enquête ou tout audit interne dans le cadre d'une enquête publique ou d'un litige.

Gestion des dossiers

Il est de notre responsabilité partagée de conserver les dossiers commerciaux de Honeywell Aerospace aussi longtemps que nécessaire à des fins professionnelles, ou plus longtemps si cela est requis par des normes juridiques, fiscales, règlementaires ou autres. Par ailleurs, nous devons savoir quand et comment détruire ces dossiers de manière appropriée. Les employés doivent respecter toutes les règles énoncées dans notre Politique de gestion des dossiers. La Politique de gestion des dossiers comprend le calendrier de conservation des dossiers, qui fournit des directives au sujet de la durée de conservation de différents dossiers. Honeywell Aerospace encourage les employés à revoir leurs dossiers régulièrement et à éliminer les documents anciens conformément à la Politique de gestion des dossiers. La suppression des documents conformément à notre politique permet de réduire les coûts de stockage des dossiers, mais il est essentiel d'effectuer cette opération conformément aux règles de destruction des documents.

Si vous savez que des documents sous votre contrôle peuvent être utiles à une enquête gouvernementale ou dans le cadre d'une action en justice, ne les modifiez pas, ne les dissimulez pas ou ne les détruisez pas. Dans certains cas, le service juridique peut vous demander de conserver certains documents qui seraient autrement détruits en vertu de la Politique de gestion des dossiers de Honeywell Aerospace. Dans ce cas, vous devez suivre les instructions du service juridique.

Honeywell Aerospace peut recevoir des courriers juridiques et commerciaux importants et urgents, ainsi que d'autres formes de correspondance, dans n'importe lequel de ses bureaux dans le monde. Tous les employés de Honeywell Aerospace doivent prendre des mesures pour ouvrir, examiner et traiter toute la correspondance en temps voulu, quel que soit le mode de transmission. Si vous avez connaissance d'une procédure judiciaire ou d'une enquête judiciaire réelle ou potentielle impliquant Honeywell Aerospace, vous devez immédiatement en informer un membre du service juridique, et vous devez le faire avant d'échanger avec un tiers à ce sujet.

ASTUCE : Si vous recevez une notification à caractère juridique, quelle qu'en soit la nature par le biais du courrier de l'entreprise, d'un e-mail ou de tout autre moyen de communication, vous devez le signaler immédiatement au service juridique et/ou à votre responsable pour un traitement immédiat à l'échelon supérieur.

Demandes d'information des médias et des analystes et prises de parole externes

Nous nous efforçons de fournir des informations claires et précises aux médias, aux analystes financiers et au public en général. Cela nous aide à préserver l'intégrité dans nos relations avec nos partenaires externes, ce qui à son tour renforce notre réputation en tant qu'entreprise. Puisque l'exactitude des informations est essentielle, seules certaines personnes sont autorisées à communiquer avec les médias, les analystes financiers et les investisseurs au nom de Honeywell Aerospace. Si vous recevez une demande d'information des médias, transmettez-la au service des Communications d'entreprise. Si vous recevez une demande d'un analyste financier ou d'un membre de la communauté des investisseurs, ne répondez pas de votre propre chef, mais transmettez-la au service des relations avec les investisseurs.

Tout employé de Honeywell Aerospace qui souhaite présenter un produit, un système, un mode de fonctionnement, des travaux de recherche de Honeywell Aerospace, ou son propre travail au sein de la Société, à une conférence du secteur ou à un autre événement, doit obtenir à l'avance l'approbation de son superviseur direct et du Département juridique. Les présentations doivent (i) être conformes aux normes actuelles relatives à la marque de la Société ; (ii) être compatibles avec les messages de la Société en termes de relations avec les investisseurs ; (iii) être compatibles avec la stratégie de la Société ; et (iv) ne pas transmettre d'informations confidentielles ou exclusives. Des approbations supplémentaires sont requises pour les présentations liées à la cybersécurité ou aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Consultez notre Politique sur les communications externes pour plus d'informations.



Honeywell Aerospace : Relations avec nos communautés et notre monde

Pour assurer la croissance de notre Société, nous devons veiller à avoir un impact positif sur les communautés qui nous soutiennent. Nous devons respecter et protéger non seulement les communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités, mais également notre planète et ses populations.

Protection de l'environnement

Nous nous engageons pour la santé, la sécurité et l'environnement, et prenons en compte les aspects sociaux dans les communautés dans lesquelles nous opérons. Dans ce cadre :

- Nous réduisons au minimum les effets de nos activités sur la santé, la sécurité et l'environnement en prévenant les maladies, les blessures et la pollution.
- Nous œuvrons activement pour renforcer notre performance en matière de développement durable en améliorant notre efficacité énergétique, en optimisant notre consommation de carburants et d'eau, en renforçant la sûreté et la sécurité et en réduisant les émissions de polluants nocifs.
- Nous nous engageons à respecter l'ensemble de nos exigences en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de conformité juridique partout où nous exerçons nos activités.
- Notre engagement en faveur de la santé, de la sécurité et de l'environnement fait partie intégrante de la conception de nos produits, procédés et services, ainsi que de la gestion du cycle de vie de nos produits.
- Nos systèmes de management appliquent une norme mondiale visant à protéger à la fois la santé humaine et l'environnement, aussi bien en situation normale qu'en situation d'urgence.
- Nous identifions et maîtrisons les dangers et les risques associés pour les employés et les prestataires, et nous nous efforçons de réduire ces risques, de limiter les émissions et les déchets, et d'éviter le gaspillage de ressources telles que l'énergie et l'eau.
- Nous faisons preuve de transparence à l'égard de nos parties prenantes et collaborons avec les communautés dans lesquelles nous sommes présents afin de faire progresser les lois, les réglementations et les pratiques visant à protéger le public.
- Lorsque la législation locale est moins stricte, nous appliquons les normes rigoureuses propres à notre entreprise.
- Nos dirigeants et chacun de nos employés sont impliqués dans les questions de santé, de sécurité et d'environnement et sont responsables du rôle qui leur incombe dans le respect de nos engagements.
- Nous mesurons nos progrès, les examinons périodiquement et nous nous efforçons de nous améliorer en permanence.

Si vous avez une inquiétude concernant la santé au travail, la sécurité ou l'environnement, veuillez contacter votre supérieur local, un membre du service Santé, Sécurité, Environnement, Gestion responsable des produits et Durabilité, ou prenez rendez-vous sur le site Internet HSE.

Respecter les droits humains

Chez Honeywell Aerospace, nous nous engageons à soutenir les droits humains et le droit du travail dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Nous pensons que les employés doivent être traités avec équité, dignité et respect, et nous cherchons à faire en sorte que chaque employé puisse faire entendre sa voix sur son lieu de travail. Cet engagement est fondé sur les principes internationaux relatifs aux droits humains proposés par des organisations indépendantes, tels que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail, ainsi que toutes les lois applicables dans les juridictions où nous exerçons nos activités.

Notre Code et notre Politique en matière de droits humains, ainsi que d'autres politiques de Honeywell Aerospace, établissent des pratiques et des normes qui abordent un large éventail de questions relatives aux droits humains et au lieu de travail, notamment l'inclusion et l'ouverture d'esprit, le respect sur le lieu de travail, la liberté d'association, la santé et la sécurité au travail, la sûreté des lieux de travail, les heures de travail et les salaires, le travail forcé et la traite des êtres humains, ainsi que le travail des enfants. Honeywell Aerospace respecte et valorise la diversité de nos parcours, de nos expériences et de nos idées. Ensemble, nous créons un environnement de travail inclusif qui favorise le respect de tous nos collègues et partenaires commerciaux. Reportez-vous à la section intitulée « Se respecter les uns les autres et promouvoir un lieu de travail positif » pour plus d'informations.

Notre Société n'admet pas le travail des enfants et n'y a jamais recours. Chez Honeywell Aerospace, nous n'employons pas de personnes de moins de seize ans, même si la législation locale nous y autorise. Si la législation locale est plus stricte que la politique de la Société, nous respectons cette législation. Par ailleurs, nous nous interdisons d'avoir recours au travail forcé, obligatoire ou servile dans l'ensemble de nos activités et nous ne tolérons aucune forme d'exploitation des enfants, de châtiment physique ou de violence. Dans le cadre de notre engagement envers nos communautés et le reste du monde, Honeywell Aerospace ne tolère aucun cas de traite d'êtres humains ou autre forme de travail forcé. Nous ne devons jamais mener d'activités avec des tiers (tels que des agents ou des fournisseurs) qui se livrent à la traite d'êtres humains ou au travail forcé. Honeywell Aerospace a adopté un Code de conduite des fournisseurs qui leur fournit des consignes claires afin qu'ils traitent leurs employés avec dignité et respect.

Pour plus d'informations, consultez notre Politique en matière de droits humains.



Faire des dons à des partis politiques ou à des œuvres de charité

Notre Société est consciente de la façon dont les activités politiques peuvent enrichir nos communautés. Les libertés de croyance et de conscience sont des droits fondamentaux, et nous sommes libres d'affirmer nos opinions verbalement, par écrit ou sous forme graphique, sans risque de censure. Cependant, lorsque nous participons à de telles activités, nous devons le faire en dehors des heures de travail, à nos propres frais, et nous assurer que ces activités ne sont pas en conflit avec le présent Code.

Nous ne devons pas utiliser les biens de Honeywell Aerospace dans le cadre d'activités politiques personnelles. En outre, nous ne devons jamais nous livrer à des activités politiques au nom de Honeywell Aerospace, à moins que le service des relations gouvernementales ne l'autorise. N'obligez jamais vos collègues à soutenir les causes que vous défendez, en particulier si vous avez une relation hiérarchique avec eux.

En tant que citoyens engagés, les employés de Honeywell Aerospace sont libres d'apporter des contributions personnelles aux candidats de leur choix. Les employés qui sont citoyens américains ou résidents permanents aux États-Unis peuvent participer au Honeywell Aerospace Public Affairs Council (HONA PAC), sous réserve de satisfaire à certaines exigences légales. Pour déterminer si vous êtes éligible à participer à l'HONA PAC, contactez le service des Relations gouvernementales ou le conseiller juridique de votre unité commerciale.

Les activités de lobbying sont extrêmement réglementées. Par conséquent, nous ne pouvons pas prendre contact avec des agents de la fonction publique pour tenter d'influencer la législation, la réglementation, la politique ou d'autres actions gouvernementales pour le compte de Honeywell Aerospace sans l'autorisation du responsable des Relations gouvernementales. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre Politique sur les relations gouvernementales.

Honeywell Aerospace prend des engagements solides en faveur de la responsabilité sociale à chaque étape de ses activités. Notre Société soutient souvent des activités caritatives dans nos communautés locales. Honeywell Aerospace peut participer à de telles activités caritatives, à condition que l'organisme caritatif et l'activité aient été approuvés par la direction, le Département juridique, ou via l'outil de contribution et de parrainage Benevity (Honeywell Aerospace Community and Social Impact), et qu'une approbation préalable du Département de l'Intégrité et de la Conformité soit obtenue avant de procéder.

Vous ne pouvez pas envoyer d'e-mails pour collecter des fonds au profit d'une organisation non approuvée ou dans le cadre de toute autre opération de collecte de fonds sur le réseau de Honeywell Aerospace. Par ailleurs, vous ne pouvez pas utiliser les actifs de Honeywell Aerospace, notamment votre temps de travail, à des fins caritatives personnelles.

Contrôles du commerce international

Honeywell Aerospace s'engage à se conformer à toutes les lois commerciales applicables. Cela comprend les lois et réglementations relatives au contrôle des importations et des exportations, aux sanctions commerciales et à la lutte contre les boycotts dans les pays où notre Société exerce ses activités.

Ceux d'entre nous qui interviennent dans l'importation de marchandises ou dans les échanges d'articles, de technologies et de services soumis au contrôle des exportations sont tenus de comprendre et de se conformer aux réglementations applicables. Cela comprend les lois sur l'importation et l'exportation, les sanctions commerciales, les plans de contrôle technologique, les conditions et dispositions des licences d'exportation qui peuvent s'appliquer à des activités ou des installations spécifiques.

Lois sur le contrôle des exportations

Les lois sur le contrôle des exportations régissent le transfert de biens, de services et de technologies d'un pays à un autre. Le contrôle des exportations s'applique à différents types d'échanges transfrontaliers de technologies ou d'informations techniques, notamment les transmissions par e-mail, l'accès à des serveurs susceptibles de contenir des données techniques soumises au contrôle des exportations et les discussions techniques. Les législations et les réglementations américaines relatives à l'exportation contrôlent également la transmission et/ou le partage (par voie électronique, à l'oral ou de manière visuelle) de données techniques soumises au contrôle des exportations à des personnes ne relevant pas de la catégorie réglementaire des « U.S. persons » présentes sur le territoire des États-Unis.

Et si... ?

Mon client est confronté à une situation exceptionnelle qui nécessite que Honeywell Aerospace envoie un produit (matériel, logiciel ou informations exclusives) pour résoudre un problème urgent (par exemple, un avion retenu au sol ou une usine à l'arrêt en raison d'une défaillance des systèmes de commande, etc.) et je ne sais pas quelle classification utiliser. Puis-je procéder à l'expédition compte tenu de l'urgence ?

Non. Vous ne pouvez pas expédier le produit sans confirmer d'abord la classification d'exportation et déterminer si une autorisation est requise pour expédier le produit. Veuillez contacter votre agent de conformité à l'exportation pour obtenir des conseils ou reportez-vous aux directives de conformité à l'exportation sur le site SharePoint pour plus d'informations.

Un de mes clients est venu me voir à la fin du trimestre car il avait besoin de se procurer au plus vite un produit Honeywell Aerospace pour un projet. Je sais que le client va fournir le produit à une autre société, mais je ne sais pas laquelle. Puisque je connais mon client et que j'ai confiance en lui, dois-je obtenir des informations sur l'utilisateur final ?

Oui. Avant de vous engager dans toute transaction, vous devez vous assurer que tous les tiers externes (sous-fournisseurs, clients, utilisateurs finaux, etc.) impliqués dans la transaction ont fait l'objet d'une évaluation des risques liés aux tiers, y compris les risques commerciaux, via les outils de contrôle automatisés de Honeywell Aerospace dans nos systèmes. Si vous ne savez pas si cette vérification a été effectuée ou si vous pensez que nos systèmes n'ont pas contrôlé la transaction en question, vous devez vérifier vous-même tous les tiers concernés à l'aide des outils disponibles sur le site SharePoint consacré aux sanctions. Avant de poursuivre, signalez toute correspondance détectée lors de la vérification des tiers ou adressez vos questions à votre responsable de la conformité des exportations ou au service de conformité aux sanctions.

Lois sur le contrôle des importations

Les lois et règlements relatifs aux importations régissent l'entrée des marchandises dans un pays. Ils garantissent que seuls les biens autorisés y entrent et que les droits et taxes sont acquittés pour le montant requis. Honeywell Aerospace doit conserver, entre autres, des informations précises sur le produit/la nomenclature, la valeur commerciale et le pays d'origine de toutes les marchandises importées.

Lois sur les sanctions

Les lois et réglementations sur les restrictions commerciales régissent un large éventail de mesures politiques et/ou économiques visant à restreindre et/ou interdire les transactions avec des pays/juridictions, entités, secteurs d'activité, individus et avions/navires spécifiques. Les types de sanctions susceptibles de s'appliquer à une transaction donnée sont très variés, notamment : des sanctions complètes ciblant un pays/une juridiction spécifique, des interdictions sélectives sur des entités, des individus et des avions/navires, ou encore des restrictions sélectives sur le financement ou les activités d'une transaction. Honeywell Aerospace doit étudier les implications de ces restrictions commerciales avant de s'engager dans une quelconque relation avec des tiers.

Et si... ?

Je travaille avec un client depuis de nombreuses années. J'ai appris qu'il est établi dans un pays pour lequel un examen de conformité aux sanctions est requis. Nous travaillons ensemble depuis des années, pourquoi un examen des sanctions est-il nécessaire ?

Les sanctions économiques et commerciales sont des instruments utilisés de longue date pour réguler la politique extérieure envers des pays, des personnes physiques ou des entités spécifiques, voire les activités qu'un gouvernement juge contraires à la politique extérieure et aux objectifs de sécurité nationale. Parce que les lois sur les sanctions, qui imposent des restrictions et des interdictions de commercer avec certains pays et personnes physiques/entités, évoluent sans cesse, il est essentiel de respecter les exigences de vérification, même pour les clients de longue date qui n'ont jamais posé de problèmes. Veuillez surveiller la liste des pays qui requièrent un examen de conformité aux sanctions sur le site SharePoint pour les sanctions.

Anti-boycott

Les lois anti-boycott américaines empêchent les individus et les entités de participer à un boycott que les États-Unis n'appuient pas. Les lois anti-boycott aident les entreprises américaines à éviter d'être utilisées pour mettre en œuvre des politiques étrangères d'autres nations qui sont contraires à la politique américaine. Honeywell Aerospace ne coopère pas avec les boycotts étrangers qui ne sont pas autorisés par le gouvernement américain. Si nous recevons une demande de boycott, nous ne devons pas y répondre et devons la signaler immédiatement à l'adresse antiboycott@honeywellaerospace.com afin qu'elle soit traitée et déclarée conformément aux exigences applicables.

Pour plus d'informations sur les contrôles du commerce international, consultez nos politiques Export Compliance, Import Compliance, Sanctions Compliance et Anti-Boycott.

Dérogations aux dispositions de notre Code

Dans des circonstances extrêmement limitées, Honeywell Aerospace peut juger opportun d'accorder une dérogation à une disposition de notre Code. Il convient de demander à l'avance une approbation pour toute action non conforme au présent Code, et seul le PDG ou le vice-président principal et directeur juridique de Honeywell Aerospace peut l'accorder. de Honeywell Aerospace requièrent l'approbation préalable du Conseil d'administration et seront communiquées rapidement lorsque la législation l'impose. Lorsqu'une dérogation est accordée, le Conseil s'assure que des contrôles appropriés sont en place pour protéger la Société et ses actionnaires.

Pour plus d'informations
honeywellaerospace.com

Honeywell Aerospace
1944 East Sky Harbor Circle
Phoenix, AZ 85034

Révisé en août 2026

Honeywell Aerospace